

RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS  
DES DÉMARCHES TEMPORELLES

# GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

## Ouvrir les médiathèques le dimanche

Pourquoi ? Comment ?



ÉDITION : SEPTEMBRE 2011

**Tempo Territorial**

Hôtel du Département - Direction de la citoyenneté  
Quai Jean-Moulin - 76101 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 35 03 57 77  
Email : [tempoterritorial@yahoo.fr](mailto:tempoterritorial@yahoo.fr) / Site Internet : [tempoterritorial.free.fr](http://tempoterritorial.free.fr)

Ce livret reprend les apports du groupe de travail Tempo sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche qui s'est réuni à quatre reprises entre janvier et novembre 2010 ainsi que ceux du Mardi Tempo du 25 janvier 2011 qui a eu lieu sur le même thème à la Mairie de Saint-Denis.

Coordination :  
Chrystelle Amblard et Françoise Dulac

Crédits photos :  
Montpellier Agglomération

Les temps et les rythmes des individus et des territoires se diversifient, éclatent ou se désynchronisent sous l'effet de l'évolution de nos modes de vies. Depuis une dizaine d'années, des politiques temporelles ont vu le jour dans un certain nombre de collectivités locales avec pour objectif de diagnostiquer ces phénomènes temporels, d'ouvrir des concertations sur ces "questions de temps" et de mettre en place des services innovants ou des horaires adaptés afin de privilégier une meilleure articulation des temps de vies (personnelle, familiale, professionnelle, sociale...). Depuis sa création en 2004, *Tempo Territorial*, premier réseau national des acteurs des démarches temporelles, réunit des collectivités, des organisations scientifiques, des associations, des consultants et des entreprises, des individus soucieux de faciliter la conciliation des temps personnels et professionnels.

*Tempo Territorial*, association à but non lucratif, a pour objet de **favoriser l'échange, le partage, l'apprentissage, la mutualisation, la coopération, entre acteurs des démarches temporelles territoriales**, de manière à :

- **Accompagner les acteurs** des territoires dans des démarches temporelles, dans le contexte de transformations et d'évolutions des rythmes des temps de la vie moderne.
- **Intégrer la dimension temporelle**, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services..., et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées.
- **Construire un lieu de capitalisation**, un centre de ressources et d'innovations sur les enjeux temporels et favoriser l'échange des bonnes pratiques, en termes de sensibilisation, d'analyse méthodologique, d'organisation de la concertation, de mise en œuvre d'actions concrètes, de représentations cartographiques, de communication...
- **Permettre le débat public** à l'échelle locale, nationale et européenne sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants.

*Tempo Territorial* organise plusieurs fois par an des **séminaires et journées d'échanges** à partir des expériences locales et des travaux de groupes thématiques tels que "temps et entreprises", "temps et services", "temps et aménagement", "temps de la nuit", "temps des étudiants"... L'association et ses membres rendent compte progressivement des travaux menés à travers publications et sites internet.



# GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

## Ouvrir les médiathèques le dimanche

Pourquoi ? Comment ?

**01** INTRODUCTION PAGE 6

**02** LE TRAVAIL DU DIMANCHE : RÉGULATIONS, PERCEPTIONS  
ET IMPACTS SUR LES USAGES DU TEMPS EN EUROPE PAGE 8

**03** L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE  
UN SERVICE ANCIEN À REIMS PAGE 23

**04** LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE L'OUVERTURE  
DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE PAGE 29

**05** SYNTHÈSES DES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES PUBLICS PAGE 39

**06** ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DU MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE PAGE 52

**07** QUELLE MÉDIATHÈQUE OUVRIR LE DIMANCHE ? PAGE 55



**08** QUAND OUVRIR LA MÉDIATHÈQUE LE DIMANCHE ?

PAGE 56

**09** QUELS SERVICES PROPOSER LE DIMANCHE ?

PAGE 60

**10** ORGANISATION ET RÉTRIBUTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

PAGE 61

**11** EXEMPLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

PAGE 73

**12** EXEMPLE DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION

PAGE 75

**13** EXEMPLE DE RENNES

PAGE 78

# Une volonté politique inscrite dans une politique sociale et culturelle globale

Les élus des collectivités locales ont souhaité développer ces dernières décennies sur leur territoire une offre culturelle riche et complémentaire dans sa diversité; s'appliquant à réaliser un maillage territorial de proximité avec les habitants et aussi les « usagers » de la commune, réalisant parfois dans le même temps de grands équipements municipaux ou métropolitains (médiathèque centrale, bibliothèques de quartier associées) ou réunissant parfois plusieurs équipements (médiathèque, mais aussi salle de conférences, cinéma, musée, espaces des sciences, de convivialité, garderie...) parfois à proximité des services sociaux par exemple.

Ces réalisations exigent des projets forts, des financements lourds, la projection d'un avenir où les comportements évoluent, invitant professionnels et élus à prendre en compte ces mutations, notamment en prévoyant des espaces bâtis susceptibles d'évoluer en fonction des besoins.

La concentration de certains publics (étudiants par exemple) liée à l'urbanisation, la mobilité

accrue des personnes, habitants ou usagers de la ville, le souhait de maintenir des services de proximité, l'évolution des rythmes de vie, notamment les nouvelles formes d'organisations du travail mais aussi la qualité des multiples propositions offertes par les médiathèques nous conduisent à réfléchir à l'intérêt de nouvelles dispositions d'ouverture des médiathèques.

Si l'objectif poursuivi est bien de renforcer la qualité du service public, cœur de notre action politique, il doit être mis en œuvre dans le respect des conditions de travail des personnels, dont les compétences assurent la qualité de l'accueil. Cette question des conditions de travail est très importante, exige un dialogue social avec les personnels, les syndicats ; les services annexes tels l'entretien des locaux étant impactés.

Alors que musées, théâtres, autres espaces culturels sont souvent depuis leur création ouverts le dimanche, les médiathèques dans leur presque totalité sont fermées. Ainsi, notre réflexion s'est-elle concentrée sur l'ouverture

des médiathèques le dimanche, s'appuyant sur des analyses menées sur les territoires au niveau national et sur l'expérimentation de certaines villes.

Le succès des offres culturelles (gratuites en particulier) proposées régulièrement ou occasionnellement le dimanche, auprès des différents publics (personnes seules, familles, amis, touristes...), confirme l'attractivité d'une animation culturelle du territoire le dimanche. Le coût financier de l'ouverture du dimanche doit être aussi souligné et évalué.

La volonté des élus est de proposer une alternative à la surconsommation, à la marchandisation du temps libre et de la culture renforcée par l'ouverture des commerces le dimanche qui exclut les plus démunis et oblige les salariés les plus contraints.

Notre groupe de réflexion issu du réseau *Tempo territorial*, réunissant différentes collectivités, professionnels et élus, a réalisé sur ces bases l'examen des conditions favorables à l'ouverture de certaines bibliothèques le dimanche.

Nous soumettons à votre analyse ces résultats

afin de prolonger l'échange et d'aider la décision politique. Nous souhaitons aussi situer la qualité d'analyse des bureaux des temps dans cette réflexion.

Les échanges depuis plusieurs mois entre les membres qui ont contribué au groupe de réflexion ont été de grande qualité. Soyez tous remerciés.

**Jocelyne BOUGEARD**

Adjointe au Maire de Rennes

Vice - Présidente Tempo Territorial

# D1

## INTRODUCTION

**D**epuis quelques années l'ouverture des médiathèques le dimanche se développe en France, quelle est la réalité aujourd'hui sur notre territoire?

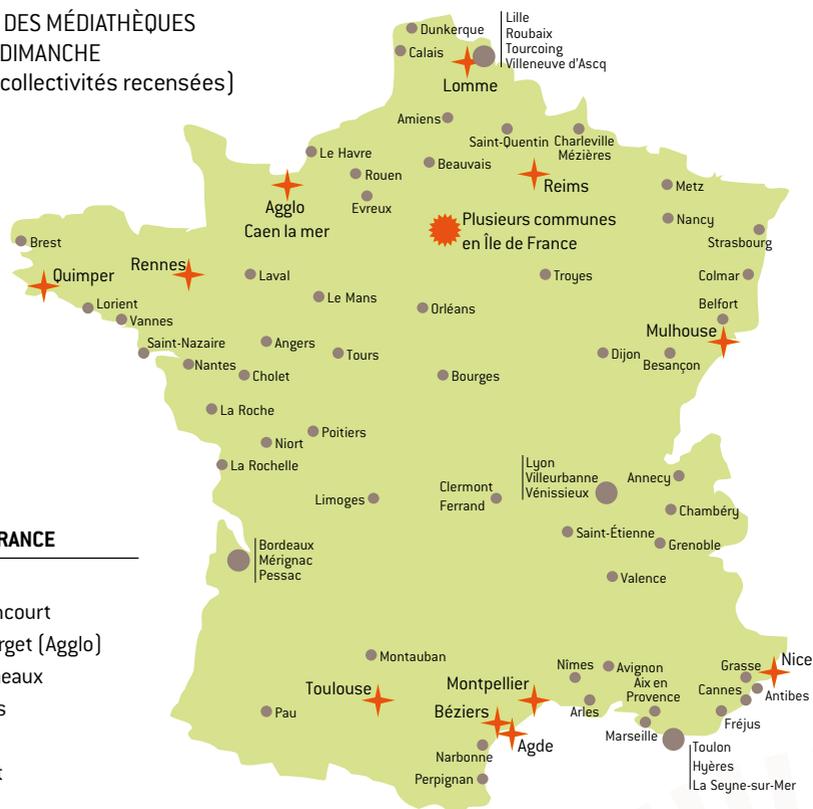
En décembre 2010, 19% des villes de plus de 50 000 habitants en France disposaient au moins d'une médiathèque ouverte le dimanche. Nous en avons aussi recensé 3 dans des villes de moins de 50 000 habitants, mais il y en a probablement beaucoup plus.

*Tempo Territorial*, a cherché à savoir, où l'on en était de l'ouverture des médiathèques le dimanche, pourquoi les collectivités s'étaient engagées dans cette démarche, quels étaient les résultats obtenus et enfin à analyser la manière dont elles l'avaient mise en œuvre.

Ce document est le résultat : de l'identification des démarches de 27 territoires qui ont ouvert au moins une de leur médiathèque le dimanche, d'une enquête auquel ont répondu 19 territoires ainsi que des partages d'expériences entre collectivités lors de 3 groupes de travail qui se sont tenus durant l'année 2010. Nous l'avons conçu sous forme de fiches,

pour que chacun puisse trouver rapidement l'information qui l'intéresse, en espérant que cela pourra aider les nouveaux territoires qui souhaitent ouvrir leurs médiathèques le dimanche.

LOCALISATION DES MÉDIATHÈQUES  
OUVERTES LE DIMANCHE  
(En rouge les collectivités recensées)



**15 EN ÎLE DE FRANCE**

- Antony
- Boulogne Billancourt
- Drancy -le-Bourget (Agglo)
- Issy-les-Moulineaux
- L'Haÿ-les-Roses
- Les Mureaux
- Levallois Perret
- Marcoussis
- Meaux (Agglo)
- Meudon
- Nanterre
- Paris
- Puteaux
- Saint-Quentin-en-Yveline (Agglo)
- Suresnes

**11 EN PROVENCE**

- |                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| Agde                 | Nice               |
| Béziers Méditerranée | Quimper Communauté |
| Caen-la-mer (Agglo)  | Reims              |
| Lomme                | Rennes (Métropole) |
| Montpellier (Agglo)  | Toulouse           |
| Mulhouse             |                    |

## D2 LE TRAVAIL DU DIMANCHE : RÉGULATIONS, PERCEPTIONS ET IMPACTS SUR LES USAGES DU TEMPS EN EUROPE

Je ne traiterai pas spécifiquement de l'ouverture dominicale des bibliothèques, ni de son incidence en termes de fréquentation et de mutation des comportements d'utilisation pas plus que des conséquences sur les conditions de vie et de travail des personnels des bibliothèques car il n'y a pas pour l'instant d'études générales suffisamment robustes sur ces thématiques. Je me limiterai aujourd'hui, d'une part à rendre compte des tendances de la régulation en ce qui concerne les ouvertures des commerces le dimanche en France et en Europe - puisque le débat s'est surtout focalisé sur cette question des commerces -, et d'autre part à faire état des premiers résultats d'une recherche sur les impacts du travail du dimanche sur l'utilisation du temps pour ceux qui travaillent le dimanche. C'est une étude tout à fait préliminaire que j'ai commencé à mener à partir des données des enquêtes « emploi du temps » et qui vise – à terme – à rendre compte des transformations du statut du dimanche dans nos sociétés (notamment en analysant l'évolution des usages du temps au miroir des perceptions).

Eviatar Zerubavel, écrivait en 1985 : « We usually surround the seven-day work by an

aura of Inevitability » (« Le travail sept jours sur sept nous apparaît aujourd'hui marqué du sceau de l'inévitable » ). Y aurait-il ainsi une tendance à la banalisation du dimanche dans nos sociétés ? Quels en seraient les indices ? Un retour historique peut-il nous éclairer sur cette tendance ? Les pratiques actuelles et l'évolution de la régulation vont-elles dans le même sens ?

Le dimanche est un « marqueur », un repère temporel dans nos sociétés. Depuis l'an 321, lorsque le Dimanche fût décrété « jour du seigneur » par l'Empereur Constantin, ce septième jour de la semaine occupe - dans les sociétés de l'aire chrétienne – une place particulière. Cette spécificité s'est maintenue au cours des siècles, en dépit de profondes mutations dans les régulations et les pratiques. Cette spécificité constitue le dimanche en fait culturel singulier. Depuis 321, trois grandes périodes peuvent être distinguées en France – mais cela vaut d'une façon générale pour les sociétés occidentales – quant aux régulations et pratiques relatives au dimanche :

- il a d'abord été dédié aux activités religieuses, mais – y compris à cette période – il était l'occasion d'activités marchandes, arti-

sanales, et de loisirs que le pouvoir religieux ne parvenait pas à éradiquer (cf. Beck, 1997). Le volontarisme révolutionnaire (institution du Décadi) ne parvint pas à banaliser le dimanche et ne constitua qu'une parenthèse de quelques années [...]

- la révolution industrielle fût bien plus efficace au regard de la dilution (en termes de pratique) du dimanche comme jour de repos que la révolution politique de 1789. Le XIXème siècle verra en effet le travail devenir une activité quotidienne, sept jours sur sept, (l'empereur Napoléon Bonaparte – décidément les empereurs aiment à s'immiscer dans la quotidienneté des individus !!! - disait que si les ouvriers mangent tous les jours, ils doivent pouvoir travailler tous les jours). Mais, même durant cette période, le dimanche demeurait le sanctuaire temporel des rares moments de repos de la population laborieuse et de ceux plus larges de la bourgeoisie naissante. À tel point que les « sublimes », ces ouvriers très qualifiés et très recherchés par les employeurs, avaient plébiscité le lundi comme jour de repos - « la Saint Lundi » - pour se démarquer des pratiques bourgeoises ;

- la situation sanitaire alarmante des employés des grands magasins « populaires » à

la jonction des XIXème et XXème siècles (bien souvent ils effectuaient 15 à 17h de travail par jour et dormaient sur place) amènera le législateur à intervenir et à initier la première régulation législative du travail du dimanche en 1906. A partir de cette date, en effet, le dimanche est institué jour de repos hebdomadaire pour les salariés en France, même si, pour des raisons évidentes de fonctionnement de la société, de nombreuses dérogations ont été octroyées.

À partir de cette date, pour la majorité de la population, le dimanche est devenu un jour dédié au repos, à la vie familiale, aux loisirs, au tourisme... Avec le relâchement des contraintes sociales et culturelles (l'office du dimanche, le déjeuner familial), avec la montée de l'individualisme et les mutations des structures familiales, le dimanche est devenu un jour caractérisé par une grande diversité de pratiques et d'activités. Ce qui frappe aujourd'hui, c'est sa polychronicité. Celle-ci a été renforcée, durant les deux dernières décennies par le développement de la flexibilité du temps de travail qui tend à indifférencier les moments durant lesquels on travaille et ceux où l'on peut se livrer à d'autres activités. Ce contexte a cristallisé le débat relatif

# D2 LE TRAVAIL DU DIMANCHE : RÉGULATIONS, PERCEPTIONS ET IMPACTS SUR LES USAGES DU TEMPS EN EUROPE

à l'ouverture des commerces le dimanche, non seulement en France où il est récurrent depuis la décennie 1980, mais également dans de nombreux autres pays européens.

## **Les tendances relatives à l'ouverture des commerces dans l'UE : forte tendance à la libéralisation.**

La directive européenne sur le temps de travail de 1993 stipulait que les salariés devaient bénéficier d'un repos hebdomadaire et avait précisé que celui-ci englobe le dimanche. Cette préconisation a été annulée par la Cour de justice des communautés européennes en 1996 et la Commission, dans le contexte de la révision de la directive, a précisé que cette question du repos dominical relevait de la souveraineté des états membres. Une partie du Parlement européen souhaite que la directive réintègre le dimanche dans le congé hebdomadaire. Une conférence a été organisée par le Parlement européen en 2010 sur ce sujet. Cependant, le projet de révision de la directive de 1993 soumis par la Commission aux partenaires sociaux ne mentionne pas cette question du dimanche.

Durant la décennie 1990/2000, on observe un allègement des contraintes en ce qui concerne

les horaires d'ouverture des commerces et de certaines autres activités marchandes, notamment les banques. Notons tout d'abord une différence essentielle entre les pays anglo-saxons et la France au regard de la régulation des horaires des commerces. En France, c'est le temps de travail des salariés qui est régulé et la loi de 1906 impose que le dimanche soit jour de repos hebdomadaire. Pour être plus précis, la loi française n'empêche pas d'ouvrir les magasins le dimanche, mais elle interdit de faire travailler des salariés ce jour là, sauf, par exemple, pour les commerces alimentaires le dimanche matin. Dans les quatre pays scandinaves, dans les pays anglo-saxons (Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas...) et dans certains autres de l'aire méditerranéenne ce sont les horaires des commerces qui étaient encadrés, tant à l'échelle quotidienne qu'hebdomadaire (fermeture à partir de 17h et le samedi après midi ainsi que le dimanche en Allemagne par exemple).

Durant la décennie 1990, les pays anglo-saxons ont progressivement procédé à un élargissement des horaires d'ouverture des commerces. Dès 1994 en Grande-Bretagne dans le contexte de l'ère thatchérienne (après dix années de

débats suite à un rapport gouvernemental – le rapport Auld - édité en 1984) puis aux Pays-Bas, Danemark (la Suède avait supprimé les entraves à l'ouverture des commerces le dimanche dès les années 1970) et en Allemagne. Ces trois derniers pays ont d'abord procédé à une extension des horaires d'ouverture sur la journée (introduction de nocturne une fois par semaine, recul de la limite horaire de fermeture de 17/18h à 20h) ainsi qu'à une levée des restrictions relatives au samedi (en Allemagne, jusqu'en 96, par exemple, les commerces étaient fermés 3 samedis après-midi par mois).

Le tableau I résume les évolutions relatives à la régulation de l'ouverture des commerces le dimanche pour un certain nombre de pays européens. Il montre de façon claire que le mouvement de dérégulation se situe de façon générale entre le milieu des années 1990 et le début des années 2000.

Ainsi, durant cette période, plusieurs pays ont révisé leur législation sur les horaires d'ouverture des commerces :

- extension en soirée durant la semaine (Allemagne, Danemark, Grande Bretagne, Pays-Bas,)
- extension le samedi là où l'ouverture était limitée (Allemagne, Danemark, Pays-Bas)

- extension le dimanche - en général, le dimanche après-midi - (Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, ...).

Enfin, d'autres pays européens ne connaissent aucune restriction à l'ouverture des commerces le dimanche : Suède (depuis 1971), Hongrie, Roumanie, Tchéquie, Irlande.

S'agissant de la France où c'est le temps de travail des salariés qui est régulé, les modifications législatives intervenues en 2008 (pour les salariés travaillant dans les magasins d'ameublement) et en 2009 de façon plus générale sont parvenues à réaliser l'exploit d'un développement des inégalités pour les salariés des commerces. Le nouveau régime introduit en effet des conditions de travail et de rémunération différentes selon que le commerce se trouve dans une zone dite « touristique » où le travail du dimanche s'exerce de plein droit et ne donne donc lieu à aucun supplément de rémunération ou selon qu'il se trouve dans un « Périmètre Urbain de Consommation Exceptionnel » (PUCE) où il est nécessaire de faire appel au « volontariat » et où les rémunérations doivent être augmentées (théoriquement doublées).

# 02 LE TRAVAIL DU DIMANCHE : RÉGULATIONS, PERCEPTIONS ET IMPACTS SUR LES USAGES DU TEMPS EN EUROPE

TABLEAU 1 : ÉVOLUTIONS DES RÉGULATIONS RELATIVES À L'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE DANS QUELQUES PAYS EUROPÉENS

Pays	Régime antérieur	Année de changement	Régime actuel
Angleterre	« Sunday is closed »	1994	< 280 m <sup>2</sup> : pas de restriction > 280 m <sup>2</sup> : max 6h (10-18h)
Allemagne	Fermé le dimanche	2003/2006	Loi Fédérale : 8 dimanches par an ; mais régulation à l'échelon Länder
Pays-Bas	Fermé le dimanche	1996	Ouverture entre 12-17/18h (régulation échelon régions/villes)
Espagne	Fermé le dimanche	80's 90's 2005	Pas de limitations, < 300 m <sup>2</sup> : pas de limites > 300 m <sup>2</sup> : 8 dimanches mini (tendance : 1/mois) (régulation échelon Collectivité autonome)
Finlande	Fermé le dimanche	1997/2005	< 400 m <sup>2</sup> : 12-21h > 400 m <sup>2</sup> : idem (mai à décembre) (régulation échelon Provinces)
Italie	Fermé le dimanche	2000/2001	Liberté totale en semaine ; 8 dimanches par an + tout le mois déc. Régulation Régions/communes
Belgique	Aucune restriction mais repos hebdo pour salariés le dimanche (cf.FR)	2007	6 à 9 dimanches par an (régulation conseil municipal)
France	Commerces alimentaires ouverts le dimanche matin (marchés, petits commerces)	2008 2009	Ouverture commerces meubles Champ des dérogations étendu (Zones touristiques et PUCE)

Source : données collectées par l'auteur

Ainsi que le laisse entrevoir le tableau I, les critères distinctifs de la régulation sont, selon les pays, de nature géographique (zone touristique ; zone urbaine ou périurbaine), ou selon la nature des commerces et leur taille :

- Zones touristiques (dérogation pratiquement partout)
- Types de commerces (France)
- Taille des commerces (Angleterre, Espagne, Finlande)

Enfin, nous pouvons observer que dans certains pays, comme en France (mais aussi en Grande-Bretagne), la régulation des horaires des commerces est de nature plutôt nationale (même si, en France, le Maire a également un pouvoir de décision, mais de niveau n-1 par rapport au préfet), alors que dans la plupart des autres pays, la régulation nationale définit des principes généraux et laisse à l'échelon local la décision finale (Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Finlande, Suède, Écosse, Italie), rejoignant en cela des pays tels le Canada (Provinces et communes), les USA (États, Comtés) et l'Australie (provinces).

### ***Qui est concerné par le travail le dimanche dans l'Union européenne ?*** (Source : Eurostat, 2007)

- 72,5% des travailleurs de l'UE 27 ne travaillent jamais le dimanche, 14% parfois, 13,5% couramment
- Le pays où l'on travaille le plus le dimanche est le Royaume-Uni où 35% des personnes travaillent tout le temps ou parfois le dimanche (depuis 1994)
- Celui où l'on travaille le moins le dimanche est l'Espagne (16,8% sont concernés par le travail du dimanche)
- France : position intermédiaire avec 69,7% qui ne travaillent pas le dimanche (16,7% quelques fois, 13,7% couramment)

### **Évolution des perceptions du dimanche et des pratiques exprimées en France**

En France, selon l'enquête emploi, le travail du dimanche concerne 6,5 millions de personnes (environ 28% des travailleurs). Parmi eux, 12% (2,5 millions travaillent régulièrement le dimanche). Le travail du dimanche est surtout concentré dans les services : sécurité, santé, et services nécessaires à la continuité de la vie sociale (énergie, transports, hôtels, restaurants, loisirs...)

# 02 LE TRAVAIL DU DIMANCHE : RÉGULATIONS, PERCEPTIONS ET IMPACTS SUR LES USAGES DU TEMPS EN EUROPE

Le journal « Le Pèlerin » a réalisé des enquêtes d'opinion en 1990 et en 2006 avec les mêmes questions qui permettent de situer les évolutions.

TABLEAU II : LA PREMIÈRE QUESTION POSÉE ÉTAIT :  
« D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, AIMEZ-VOUS LE DIMANCHE ? »

	Février 90	Mars 06	Évolution
Beaucoup	42	46	+4
Assez	44	33	- 11
Total oui	86	79	- 7
Peu	11	11	=
Pas du tout	3	8	+5
Total non	14	19	+ 5
Sans opinion	0	2	+2

Les réponses montrent une croissance des opinions tranchées (croissance de ceux qui aiment beaucoup et de ceux qui n'aiment « pas du tout » le dimanche) avec, au global, une désaffection croissante.

TABLEAU III : LA DEUXIÈME QUESTION POSÉE ÉTAIT :  
« QUELLE EST VOTRE OPINION SUR LE TRAVAIL DOMINICAL » ?

	Février 90	Mars 06	Évolution
Bonne chose	28	26	- 2
Pas une bonne chose	69	63	- 6
Sans opinion	4	11	+ 7

Les réponses à cette question attestent d'une sérieuse ambivalence puisque tant la part de ceux qui ont une opinion positive que celle de ceux qui ont une opinion négative du travail du dimanche tend à décroître tandis que la part des « sans opinion » s'accroît. Mais au total, les opinions négatives sont nettement majoritaires tant en 1990 qu'en 2006.

La troisième question portait sur les activités pratiquées le dimanche (le premier pourcentage est celui de 1990, le second celui de 2006) :

- Famille, amis : 56% vs 55 (rang 1)
- Promenade : 43% (rang 3) vs 49 (rang 2)
- TV : 50% (rang 2) vs 41 (rang 3)
- Je m'occupe de mes enfants : 20% (rang 8) vs 27 (rang 5)
- Je vais au marché, je fais des courses : 9% (rang 14) vs 8 (rang 15)

Les réponses montrent que durant cette période qui a vu la mise en œuvre des 35h (et donc des jours RTT pour ceux qui étaient concernés par un accord 35h) les activités proactives (s'occuper des enfants, se promener) concernent plus de personnes tandis qu'une activité passive telle que regarder la télévision ont

connu une baisse. On observera que le fait de faire des courses le dimanche était, à ces deux points temporels, marginal.

La mobilisation des enquêtes emploi du temps (cf. infra) permet de mieux cerner la spécificité du dimanche lorsque l'on compare les durées (moyennes) consacrées à différentes activités le dimanche vs la semaine :

- Sommeil : 9h48 dimanche vs 8h35 en semaine
- Télévision : 2h23 vs 1h48
- Repas au domicile : 1h54 vs 1h34
- Repas restaurant : 0h49 vs 0h25
- Promenades : 0h35 vs 0h13
- Visites amis : 0h29 vs 0h14
- Ciné et théâtre : 0h07 vs 0h03
- Courses et shopping: 0h16 vs 0h33

Celles-ci révèlent que l'on dort plus longtemps le dimanche, que l'on consacre plus de temps aux repas, aux amis et à la promenade, et moins de temps à la télévision ainsi qu'aux courses. Ces données statistiques, fondées sur des méthodes d'analyse très approfondies, confirment celles issues des sondages du Pèlerin.

# D2

## LE TRAVAIL DU DIMANCHE : RÉGULATIONS, PERCEPTIONS ET IMPACTS SUR LES USAGES DU TEMPS EN EUROPE

### L'apport des enquêtes emploi du temps

Pour terminer cette contribution je voudrais présenter ici les premiers résultats d'un travail entrepris en collaboration avec Laurent Lesnard (CNRS/Sciences Po) visant à analyser les pratiques et usages du temps de ceux qui travaillent le dimanche. Pour ce faire, nous mobilisons les enquêtes emploi du temps (EET) réalisées en France par l'INSEE environ tous les dix ans (1974/1985-86/1998-99/1999-2000).

Pour l'instant, notre travail préliminaire ne repose que sur l'enquête 1998-99.

### Qui est concerné ?

En 1998-99, 6,63% de l'échantillon (l'échantillon comportait environ 16 000 individus) travaillaient régulièrement le dimanche, tandis que 20,55% travaillaient occasionnellement ce jour là et 72,81% pas du tout. En moyenne, ceux qui travaillaient le dimanche prestaient une durée du travail quotidienne inférieure à celle pratiquée par les individus travaillant un jour de semaine (6h20 vs 7h35).

### Impact du travail du dimanche sur les activités quotidiennes

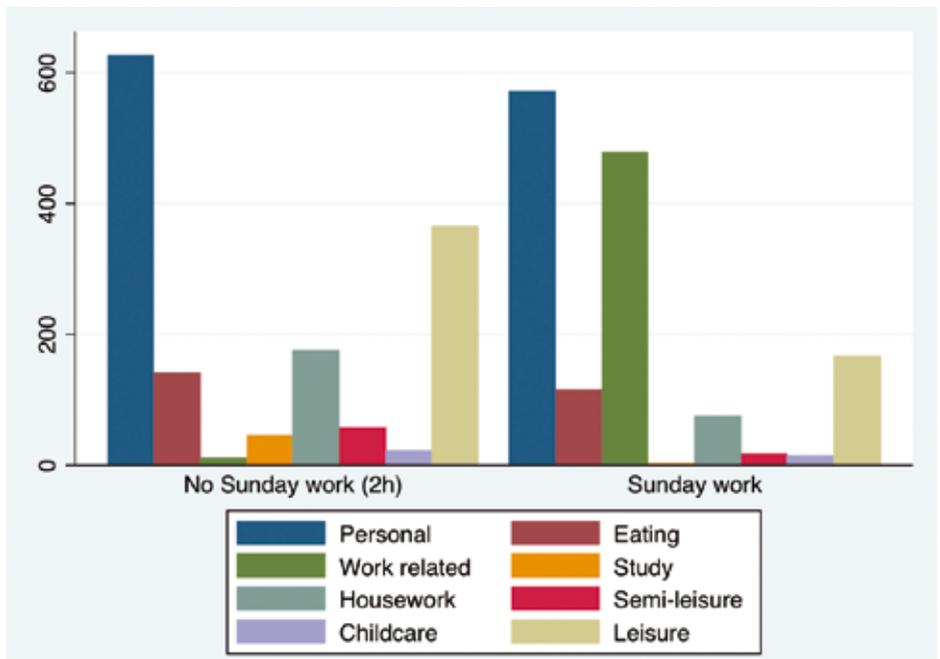
Nous avons comparé les temps consacrés aux principales activités quotidiennes de ceux qui travaillent (plus de 2h et hors de leur domicile) le dimanche et de ceux qui ne travaillent pas ce jour là (graphique I).

**Graphique I** : Temps consacré aux différentes activités par ceux qui travaillent le dimanche et ceux qui ne travaillent pas ce jour là

Il en ressort que le temps consacré au travail par ceux qui travaillent le dimanche impacte négativement l'ensemble des autres activités. Le graphique II indique, de façon plus explicite, que les activités les plus affectées par le fait de travailler le dimanche sont les loisirs et les tâches domestiques.

*GRAPHIQUE I*

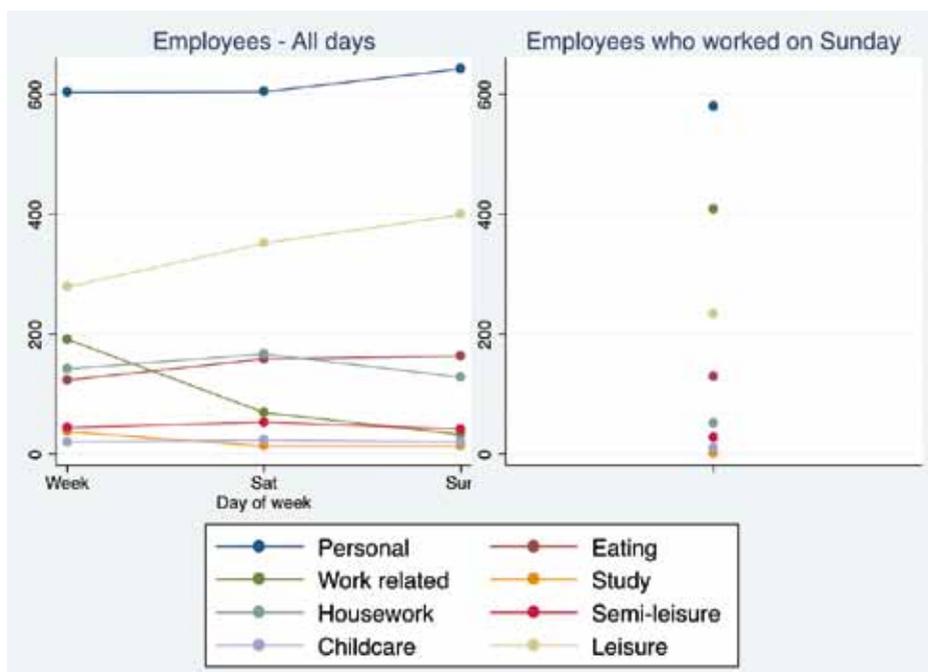
TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS PAR CEUX QUI TRAVAILLENT LE DIMANCHE ET CEUX QUI NE TRAVAILLENT PAS CE JOUR LÀ



# 02 LE TRAVAIL DU DIMANCHE : RÉGULATIONS, PERCEPTIONS ET IMPACTS SUR LES USAGES DU TEMPS EN EUROPE

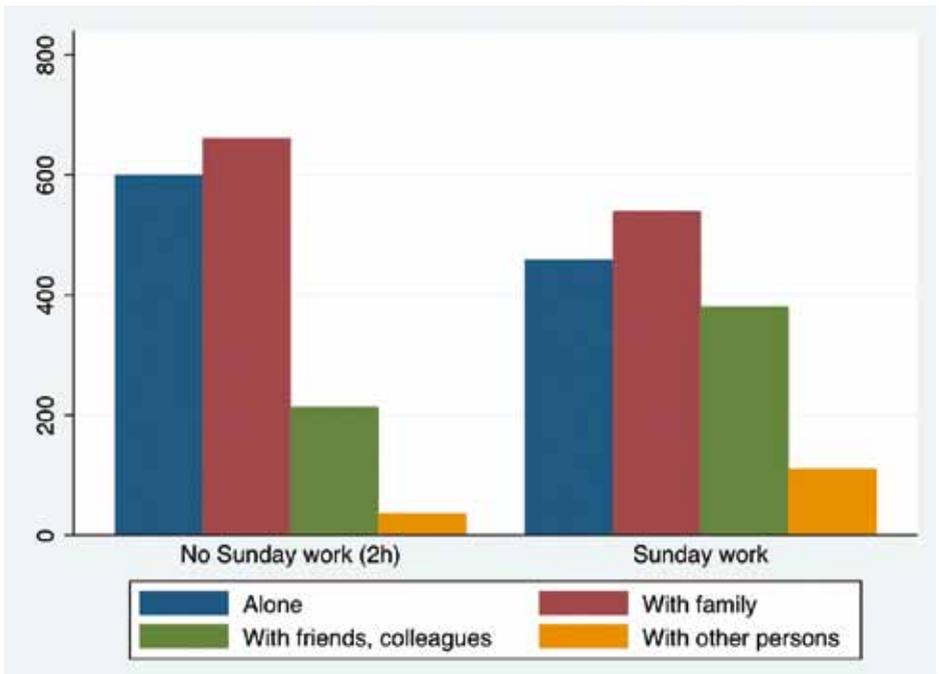
GRAPHIQUE II

TEMPS CONSACRÉ AUX PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE PAR LES SALARIÉS QUI TRAVAILLENT EN SEMAINE ET PAR CEUX QUI TRAVAILLENT LE DIMANCHE



GRAPHIQUE III

AVEC QUI CEUX QUI TRAVAILLENT LE DIMANCHE ET CEUX QUI NE TRAVAILLENT PAS LE DIMANCHE PASSENT-ILS DU TEMPS ?



Le graphique III, montre que ceux qui travaillent le dimanche passent moins de temps avec leur famille et plus de temps avec les collègues, amis et autres contacts (par exemple, ceux qui travaillent dans les commerces ou les médiathèques, rencontrent de fait beaucoup de monde). Ils sont moins souvent dans des situations de solitude que ceux qui ne travaillent pas le dimanche

# D2 LE TRAVAIL DU DIMANCHE : RÉGULATIONS, PERCEPTIONS ET IMPACTS SUR LES USAGES DU TEMPS EN EUROPE

Cependant, les données de l'EET viennent confirmer le statut particulier du dimanche comme jour consacré à la vie familiale. En effet, ceux qui travaillent le dimanche passent en moyenne plus de temps avec leur famille que la moyenne des individus un jour de semaine et moins de temps seul ou avec des amis (cette observation est également avérée pour ceux qui travaillent le samedi, bien qu'à un degré moindre). Bien sûr, le fait qu'ils travaillent en moyenne une heure en moins ce jour là peut jouer, mais l'analyse logistique indique bien cette polarisation pour la vie familiale au détriment du cercle amical (tableau II)

TABLEAU IV

Variable	Alone	Family	Friends	Other
Weekday (ref)				
Saturday	-20.54	102.03***	-31.20	-8.94
Sunday	41.32	129.51***	-73.94**	-29.16

Legend : \*  $p < .1$  ; \*\*  $p < .05$  ; \*\*\*  $p < .01$

Controls: sex, age, occupation, family status

## Conclusion

Les débats sur le travail du dimanche et les évolutions dont il fait l'objet sont un indicateur de la façon dont on perçoit les places et rôle respectifs du travail, du loisir, de la famille, des relations sociales, de la consommation dans nos vies. Aux États-Unis, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, un vif débat avait opposé les « sabbatériens » favorables à un jour totalement dédié au repos, à la vie familiale centrée sur le foyer et sur le rôle de la femme porteuse des valeurs familiales et religieuses et les partisans de l'ouverture des équipements culturels et favorables au développement personnel. Les sabbatériens étaient opposés à l'existence d'activités autres que religieuses et familiales, tandis que les partisans du continental sabbath souhaitaient ouvrir musées et bibliothèques pour favoriser l'émancipation du peuple. On sait que le fordisme et le consumérisme qui lui est consubstantiel ont quelque peu occulté ce type de débat et qu'aujourd'hui aux USA les malls sont ouverts 7/24, mais il n'est pas inutile de rappeler ce type de débat alors même qu'en France, si la question de l'ouverture des commerces le dimanche fait l'objet d'un débat national récurrent, force est de constater qu'il n'y a pas de débat de

même ampleur en ce qui concerne l'ouverture dominicale des bibliothèques et médiathèques. Celle-ci relève de décisions locales qui ne sont pas articulées à un débat national sur l'importance de la lecture et de l'ouverture des lieux de développement culturel au regard de la citoyenneté et de la participation des citoyens au débat public. Pourtant, toutes les (rares) études françaises et étrangères attestent de l'incidence positive de l'ouverture dominicale sur la fréquentation des bibliothèques et médiathèques dans un contexte de stagnation de la fréquentation (Donnat, 2009) : augmentation de la fréquentation et diversification des publics qui viennent plus souvent en famille). L'exemple des Pays-Bas où les bibliothèques sont ouvertes le dimanche d'octobre à avril/mai, généralement l'après-midi, et les évaluations positives qui en ont été faites, devrait être médité.

Depuis une vingtaine d'années, on a assisté en Europe à un relâchement des contraintes relatives à l'ouverture des commerces le dimanche ainsi que, plus généralement, de celles qui limitaient le travail du dimanche. Une des conséquences de ce mouvement est l'augmentation de la proportion d'individus qui sont amenés à

# D2

## LE TRAVAIL DU DIMANCHE : RÉGULATIONS, PERCEPTIONS ET IMPACTS SUR LES USAGES DU TEMPS EN EUROPE

travailler le dimanche : ainsi la proportion des salariés qui, en France, sont concernés (de façon habituelle et irrégulière) par le travail du dimanche est passée de 18% en 1984 à 25% (enquête conditions de travail). Il convient de noter que le travail du dimanche ne touche pas les différentes catégories de personnes de façon indifférenciée : ce sont ceux qui ont des horaires longs, atypiques, ou qui travaillent à temps partiel qui ont le plus de chances de travailler le dimanche. De même, sachant que ce sont essentiellement les services qui sont touchés, les femmes sont de plus en plus concernées par le travail du dimanche.

Les enquêtes emploi du temps montrent que ce sont les activités de loisirs et celles relevant du travail domestique ainsi que le temps passé avec les autres membres de la famille qui sont le plus impactés par le travail du dimanche, même si ceux qui travaillent le dimanche privilégient la famille dans l'allocation du temps disponible hors travail. Ces résultats doivent être analysés au miroir des souhaits et aspirations exprimés par les individus dont il ressort que le dimanche est massivement plébiscité comme un jour réservé à la famille. On peut donc conclure que le travail du dimanche

a un impact non négligeable sur la vie familiale et sociale des individus concernés et, sachant qu'il concerne de plus en plus les femmes, l'incidence en termes d'articulation entre vie au travail et vie hors travail doit être prise en compte de façon sérieuse. Peut-on, par exemple, admettre au XXI<sup>ème</sup> siècle que des salariées d'une grande surface (située à Oyonnax) soient licenciées pour « insubordination » pour avoir refusé de travailler le dimanche ?

Il nous semble, ultime conclusion en forme de proposition, que la régulation du travail du dimanche devrait être l'objet des politiques temporelles locales. Les bureaux du temps ont en effet cette capacité de réunir autour d'une table toutes les parties prenantes (y compris la société civile, les habitants, les citoyens) afin qu'elles décident ce qui, compte tenu de l'environnement économique, social et culturel, devrait être ouvert le dimanche.

**Jean-Yves Boulin**

CNRS-IRISSO/Université Paris Dauphine

# 03

## L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE : UN SERVICE ANCIEN À REIMS

L'ouverture des bibliothèques le dimanche n'est pas une initiative si récente que cela. Lorsqu'on se penche sur les archives de nos bibliothèques, on constate souvent que l'ouverture dominicale était de règle durant une grande partie du siècle dernier, pour des raisons qui tiennent autant du service rendu à l'utilisateur que du temps de travail du personnel. À la bibliothèque de Reims, par exemple, on constate que la bibliothèque centrale était ouverte le dimanche après-midi de 14h à 17h, de 1930 à 1978, et que plusieurs des bibliothèques de quartier avaient aussi une plage d'ouverture le dimanche, souvent en matinée. Retour sur ces ouvertures dominicales ancestrales ...

Curieusement, la recherche n'a pas été aisée. En effet les quotidiens locaux rémois ne se donnaient pas la peine d'indiquer les horaires de la bibliothèque municipale, même dans les années 60, 70 ou 80. Les informations sur les horaires d'ouverture sont également rares dans les archives de l'établissement et paraissent moins focaliser l'attention des conservateurs que les budgets d'acquisition ou les classements de fonds. C'est finalement dans les rapports annuels adressés à l'État que j'ai

trouvé le plus d'éléments sur ce sujet, même si là aussi le détail des horaires semble finalement importer assez peu puisqu'à partir de 1969 le rapport demande le nombre d'heures d'ouverture de la bibliothèque, et non plus le détail des jours et horaires d'ouverture. Mes informations sont donc lacunaires, mais elles permettent certaines constatations.

D'une manière générale ces ouvertures dominicales découlent du souhait de répondre aux besoins de la population - et d'être ouvert lorsque ceux-ci ont quelques moments de liberté (ce qui compte tenu du temps de travail hebdomadaire à l'époque contraignait la bibliothèque à des ouvertures nocturnes ou dominicales) - mais elles tiennent compte aussi, et surtout, des personnels employés dans ces bibliothèques. Il nous faut à ce titre faire la différence entre la bibliothèque centrale, dotée de personnel salarié « professionnel » à temps plein, et les bibliothèques « de cantons », « populaires », « de quartier », qui fonctionnaient surtout grâce à des enseignants payés à l'heure.

# D3

## L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE : UN SERVICE ANCIEN À REIMS

### Le cas de la bibliothèque municipale (centrale)

Je n'ai pas (encore) retrouvé les horaires d'ouverture au XIXe siècle, non plus qu'au début du XXe siècle.

Après la Première Guerre mondiale, ces horaires d'ouverture semblent dépendre du temps de travail légal des employés et de l'histoire. Rappelons que la bibliothèque municipale de Reims, ouverte en 1818 (d'abord une heure par jour, 4 jours par semaine) au premier étage de l'hôtel de Ville (comme cela était souvent le cas à l'époque) a été détruite par une bombe incendiaire en 1917, dans les bombardements allemands. Grâce à la manne de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale (fondation américaine), la ville a pu entreprendre la construction d'une bibliothèque moderne au voisinage de la cathédrale. Ce chantier, commencé en 1921, ne s'est terminé qu'en 1928. A compter de 1919, la bibliothèque s'est donc installée dans un local provisoire, qu'elle a ré-ouvert au public en 1922 avec des horaires « allégés », sans doute pour privilégier les travaux de reclassement et de recatalogage de ce qui avait pu être sauvé. Les horaires d'ouverture étaient alors les suivants : 9h-11h et 13h30-17h tous les jours, sauf le

dimanche. L'année suivante, ils évoluent un peu : 9h-12h et 14h-17h, toujours tous les jours (du lundi au samedi) mais sans ouverture le dimanche.

En 1930, la nouvelle directrice de la bibliothèque, Odette Réville, suggère des horaires élargis, ainsi qu'une ouverture le dimanche, sans doute pour conforter l'ouverture de la nouvelle bibliothèque qui a eu lieu l'année précédente. À compter du 4 novembre 1930, l'amplitude horaire fait donc un vrai bond en avant : la bibliothèque est désormais ouverte tous les jours, sauf les lundis et jours fériés, de 9h à 12h et de 14h à 22h (excepté du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre, où la bibliothèque ferme plus tôt le soir, à 19h), ainsi que le dimanche de 14h à 17h, afin de permettre « à ceux que retenait le travail quotidien de profiter des avantages de la lecture pendant leurs heures de liberté ».

Les ouvertures en nocturne nécessitaient 3 groupes de 2 personnes, qui lorsqu'ils travaillaient jusqu'à 22h avaient leur après-midi de liberté et ne prenaient leur poste qu'à 19h. Tandis que les dimanches, eux, fonctionnaient avec 4 équipes de 2 personnes (qui travaillaient donc un dimanche par mois), et que les agents travaillant le dimanche se

reposaient le lundi matin. Pour ce qui est du lundi, la bibliothèque Carnegie est fermée au public mais le personnel travaille aux opérations de rangement, de classement et de nettoyage.

Ces changements d'horaires témoignent certainement de la volonté de la direction d'élargir le public de la bibliothèque et de ne plus la réserver aux seules professions d'enseignants, de chercheurs, d'érudits locaux et d'étudiants. La généralisation du prêt à domicile à compter de 1935 (d'abord en catimini de peur d'être dépassés) va dans le même sens, tout comme l'ouverture d'une section enfantine en février 1938 sur le modèle de l'Heure joyeuse. Notons qu'il apparaît clairement dans les archives de la bibliothèque que la mise en œuvre du prêt à domicile répond à l'effondrement des consultations sur place. Il faudra toutefois attendre 1940 pour que les prêts l'emportent sur la consultation sur place en nombre, ce qui conduit la bibliothèque en octobre 1942 à rendre le prêt payant (l'adhésion annuelle servant à abonder le budget d'acquisitions des livres).

On trouve dans les archives de la bibliothèque un relevé non daté (mais correspondant aux

années 1930 au vu de la situation rémoise) des horaires d'ouverture d'autres bibliothèques de France ; on constate alors que l'ouverture des bibliothèques le dimanche est très diverse, mais pas rare ; sur 42 bibliothèques (correspondant à peu près aux BMC), 17 ouvrent le dimanche (Albi, Angers, Auxerre, Châlons-sur-Marne, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Limoges, Lyon, Nîmes, Pau, Reims, Rouen, Toulouse, Tours, Troyes et Versailles), certaines le matin, d'autres l'après-midi ou encore les deux.

Les horaires d'ouverture sont réétudiés en 1937, cette fois dans le cadre des réflexions menées par la mairie autour de la réduction du temps de travail du personnel municipal. Si les ouvertures en nocturne font finalement les frais des différentes lois qui se succéderont à ce sujet - et des circonstances particulières liées à la Seconde Guerre mondiale (couvre-feu, etc.), l'ouverture le dimanche après-midi est maintenue contre vents et marées. De 1944 à 1962, la bibliothèque ouvre de 9h à 12h et de 14h à 18h (19h le mardi et le vendredi), le dimanche de 14h à 17h et continue à fermer le lundi.

Ces horaires sont légèrement élargis en 1963, date à laquelle la bibliothèque ouvre sa salle de

# 03

## L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE : UN SERVICE ANCIEN À REIMS

lecture (mais pas le prêt), à compter de 13h au lieu de 14h. Cela porte à 45h l'amplitude horaire de la bibliothèque Carnegie (et 40h pour le prêt). Le dimanche n'est alors pas remis en cause, toujours de 14h à 17h. Notons que cela concerne les espaces adultes, mais pas la section jeunesse située au sous-sol.

Ces horaires resteront inchangés jusqu'en 1978, date à laquelle le rapport annuel note une amplitude d'ouverture qui passe de 45 à 37h sur 5 jours, sans plus de précisions. Le sacrifice du dimanche semble dater de cette époque, hélas je n'en ai pas trouvé l'explication. Il se pourrait que cela soit lié à l'avènement en 1977 du maire PCF Claude Lamblin, qui a sans doute été à l'origine d'une réduction du temps de travail des fonctionnaires municipaux.

Il faudra attendre janvier 2006 pour que la médiathèque centrale Jean Falala renoue avec cette tradition dominicale une fois par mois, de 15h à 18h (de 14h30 à 18h depuis septembre 2010), le premier dimanche de chaque mois excepté en juillet-août.

Rappel du déroulement de cette mise en œuvre :

En janvier 2006, l'adjoint au maire chargé de la Culture demande à la bibliothèque municipale

d'étudier un élargissement des horaires, en soirée ou le dimanche. La bibliothèque opte pour le dimanche, privilégiant le tout public et le public des familles. Du fait des moyens que la Ville de Reims peut mobiliser pour cette opération, il est choisi de n'ouvrir la médiathèque de centre-ville qu'une fois par mois, le premier dimanche de chaque mois, jour où les musées municipaux sont gratuits, ce qui permet d'inciter à un «dimanche culturel en centre-ville». Cette opération est un succès et perdure depuis. L'ouverture est basée sur le volontariat du personnel de l'ensemble du réseau des bibliothèques et médiathèques de Reims, qui peuvent se porter volontaires pour un ou plusieurs dimanches dans l'année. Les agents de catégorie C peuvent opter pour une rémunération majorée, les agents de catégories B et A ne peuvent que récupérer, 7h pour 4 h travaillées. En plus de ces 10 dimanches dans l'année (juillet et août ne sont pas concernés), la médiathèque de centre-ville ouvre le dimanche des Journées du patrimoine (comme la bibliothèque patrimoniale Carnegie), et depuis 3 ans la médiathèque de quartier Croix-Rouge accueille un dimanche par an la braderie des ouvrages désherbés dans l'ensemble du réseau.

## **Le cas des bibliothèques populaires (bibliothèques de quartier)**

Là aussi les informations sont fragmentaires et lacunaires. Elles ne sont réellement exploitables que pour celles qui dépendent le plus de la municipalité, c'est-à-dire pour les 4 bibliothèques installées dans les différents cantons de la ville. Notons que bien que ces quatre-là soient déjà au début du XXe siècle sous le contrôle de la municipalité, qui leur alloue un (petit) budget de fonctionnement, elles sont tout à fait autonomes par rapport à la bibliothèque municipale (centrale) et dépendent directement d'un adjoint du maire et d'une commission qui leur est propre.

Au début du XXe siècle, pour correspondre aux disponibilités du public ouvrier qu'elles sont censées « desservir », ces bibliothèques ouvrent le dimanche. En 1902 par exemple, la bibliothèque Holden (la plus ancienne des bibliothèques populaires, construite en 1887 par l'industriel Jonathan Holden pour les ouvriers du faubourg Cérès), ouvre tous les soirs de 20h à 22h et le dimanche de 10h à 11h. Par ailleurs, en 1913 les deux bibliothèques populaires dépendant de la Ligue de l'enseignement sont aussi ouvertes chaque dimanche :

l'une, située dans une école maternelle, de 10h à 12h et l'autre, dans une école de garçons, de 14h à 16h. Pas d'harmonisation donc.

Dans un rapport de 1936, la directrice de la bibliothèque municipale, désormais chargée d'une coordination (elle entre alors dans la commission de gestion de ces bibliothèques) entre les 4 bibliothèques populaires dépendant directement de la mairie et la bibliothèque centrale, note que ces 4 bibliothèques (1 par canton) sont « ouvertes 3 ou 4 fois par semaine le soir de 19h30 à 21h30. Elles sont tenues par des instituteurs ou employés de mairie très faiblement rétribués en supplément pour ce service ». Ambitionnant de redynamiser ces bibliothèques, elle annonce souhaiter « que leurs heures d'ouverture [soient] augmentées ».

Dans les bibliothèques de quartier, pas de règle quant aux dimanches. Dans un rapport daté de 1957, la responsable de la bibliothèque indique même que les horaires ont été choisis par les lecteurs (!). En fait ils dépendent plus sûrement de la disponibilité de ceux qui les ouvrent au public. Ces bibliothèques sont en effet confiées aux bons soins d'enseignants, en retraite ou en activité, qui sont indemnisés

# D3

## L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE : UN SERVICE ANCIEN À REIMS

à l'heure et disponibles en soirée ou le dimanche. Ces ouvertures dépendent aussi des crédits municipaux, et du volume horaire alloué à chaque bibliothèque.

De ce point de vue on constate que dans les nouvelles installations de bibliothèques de quartier (lorsque celles-ci déménagent pour de meilleurs locaux) l'ouverture dominicale tend à disparaître car on en profite alors pour remplacer ces enseignants par du personnel professionnel (aides bibliothécaires), plus présent mais dont les horaires de travail n'incluent pas le dimanche. Force est de constater que lorsque la bibliothèque est en mesure de recruter des aides bibliothécaires professionnels les horaires d'ouverture s'étendent, mais au détriment du dimanche, qui devient le jour de repos du bibliothécaire. Les ouvertures en nocturne disparaissent selon la même logique. En 1946, lorsque les bibliothèques populaires passent totalement sous la direction de la directrice de la BM, elles ouvrent 5 heures par semaine. Dix ans plus tard, en 1957, elles ouvrent le double « aux heures choisies par l'ensemble des usagers » (dit la responsable de la bibliothèque dans un rapport) : le soir de 18h à 20h, parfois le dimanche matin ou les

jeudis et samedis après-midis. Aucune harmonisation : en 1952 par exemple, tandis que la bibliothèque du 1<sup>er</sup> canton ouvre le dimanche de 10h à 11h30, celle du 2<sup>ème</sup> canton (Holden) ouvre le dimanche de 9h15 à 12h15, celle du 3<sup>ème</sup> canton de 10h à 12h et la bibliothèque du 4<sup>ème</sup> canton n'ouvre pas.

En 1976, seule la bibliothèque du 2<sup>ème</sup> canton ouvrait encore le dimanche matin, du fait de la présence du marché ce jour-là. La fin de cette ouverture le dimanche n'a pu être chronologiquement identifiée.

### **Delphine QUEREUX**

Conservatrice

Bibliothèque municipale de REIMS.

# D4 LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE

Les arguments pour et contre le dimanche sont nombreux. Il a paru intéressant d'établir une liste non exhaustive de ces points de vue, recueillis auprès d'agent ou de syndicats, et résultant d'enquête de satisfaction ou de forums professionnels.

## LES ARGUMENTS CONTRE

### Travailler le dimanche est pénible pour la vie personnelle et familiale des agents

On ne peut pas parler de « pénibilité » pour un travail qui est réalisé en journée dans une médiathèque, car cela n'a pas d'impact sur la santé (c'est complètement différent pour le travail de nuit). En revanche travailler le dimanche peut engendrer de réelles contraintes pour les agents.

Cela peut se traduire par une **contrainte vécue** par les agents du fait d'une moindre présence auprès de leurs proches (famille, amis). Il s'agit donc dans l'organisation adoptée d'en tenir compte, pour que la fréquence de travail le dimanche soit acceptable par le personnel.

### 2 exemples

(voir les fiches territoires pour en savoir plus) :

- Rennes : avant les agents travaillaient 1 samedi sur 2 et 5 dimanches par an, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 : les agents travaillent 1 week-end complet par mois (sauf juillet-août).
- Montpellier Agglomération : l'appel au volontariat dans tout le réseau, permet à chaque agent de choisir le nombre de dimanche travaillés par saison.

Le travail du dimanche (au même titre que le samedi) peut aussi induire des **contraintes en matière de garde d'enfants** (offre inexistante dans le public), **ou de transport** (offre de transport public moindre le week-end, particulièrement le dimanche). Il nous semble important d'intégrer ces contraintes au niveau de la politique RH, le dimanche devant être traité au même titre que tous les autres horaires atypiques.

Enfin **certaines situations personnelles** (ex. conjoint qui travaille déjà le dimanche, famille monoparentale... ) rendent très difficile le travail du dimanche. Il nous semble important d'en tenir compte dans la politique RH et de permettre une exonération au travail du dimanche.

# D4 LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE

Ex. Montpellier agglomération a mis en place une commission tripartite qui examine chaque cas individuel d'exonération au travail du dimanche (pour en savoir plus, voir la fiche Montpellier Agglomération)

## **Ouvrir le dimanche avec du personnel non titulaire, n'est-ce pas proposer un service public de moins bonne qualité ?**

Un ratio de non titulaires (50% à 60% des emplois postés par exemple) peut être établi et garantit une bonne qualité de service public. Mais beaucoup de souplesse est nécessaire.

- À Issy les Moulineaux, le choix de personnes non-titulaires étudiantes permet une formation rapide et un excellent niveau de réponse et d'accueil, rapidement atteint.
- Nice est très satisfaite du mixage des générations quelle a choisie. Elle prend des adultes au RSA qui souhaitent un complément de salaire et des étudiants (voir fiche Nice pour plus de détails).
- À Montpellier, l'automatisation des prêts et des retours, a permis de diminuer le ratio de 50% de non titulaires, car les tâches peu qualifiantes des non-titulaires ont été les premières à être réduites.

## **Contrairement à un musée, les usagers peuvent emprunter les documents et donc il n'est pas indispensable d'être ouvert le dimanche pour bénéficier des services d'une médiathèque**

Limiter la fonction d'une médiathèque au simple prêt-retour de documents est réducteur. Une majorité des usagers vient en médiathèque pour l'ensemble des services proposés : multimédia, espaces de travail, lecture sur place, temps de détente, espace de convivialité et de rencontre, animations ...

**Bilan quantitatif – Montpellier Agglomération 2009-2010** : Comme dans la semaine, l'activité de « prêts de documents » correspond à une partie de l'usage des médiathèques. En effet, en moyenne les 600 emprunteurs différents par dimanche représentent 1/3 des entrées. Par conséquent, la médiathèque est aussi un lieu où le public vient pour travailler, lire sur place, participer à des animations, passer du temps confortablement installé.

### **Contrairement à l'offre de la semaine, les services proposés seront limités au strict minimum sans action culturelle**

Il nous semble important de maintenir le dimanche la même offre que pendant la semaine, car, pour l'utilisateur, la médiathèque est un ensemble de services qui se complètent, se font échos... et entre lesquels il navigue selon ses envies, sa disponibilité... Ce choix d'une offre plurielle est apprécié par les usagers et permet de renforcer la médiathèque en tant qu'espace de culture, d'information et de formation et de loisirs.

### **Au lieu d'ouvrir le dimanche, il faut ouvrir davantage en semaine**

L'ouverture le dimanche ne peut être comparée aux autres jours de la semaine, car le dimanche est le jour de repos, le jour consacré à la famille, aux loisirs. Ouvrir le dimanche permet donc de proposer à la population un accès gratuit à la culture, aux loisirs, à l'information et à la formation un jour où la majorité de la population dispose de temps libre.

Néanmoins cette mesure doit s'intégrer dans une politique plus globale d'ouverture au grand public.

### **Au lieu de rajouter des services le dimanche, assurons-nous que les services en semaine fonctionnent**

Effectivement, l'ouverture le dimanche, ne peut être le seul axe de modernisation et doit s'inscrire dans une politique globale d'amélioration de l'offre aux usagers.

### **Ouvrir pour ouvrir sans tenir compte des réalités locales n'a pas de sens**

Selon l'influence de la saisonnalité sur les pratiques d'activités, la tenue d'un marché ou l'intégration à un grand équipement comme les Champs Libres à Rennes, la situation locale ne sera pas la même et l'ouverture devra être réfléchie en conséquence.

# D4 LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE

## LES ARGUMENTS POUR

### Trois grands principes fondateurs du service public doivent guider l'action

- L'adaptabilité (ou mutabilité) : être capable de s'adapter à l'évolution de la société et aux besoins du public. Une mesure inintéressante peut se révéler demain une solution. Un objectif cohérent pourra être revu à l'avenir. C'est bien le rôle des politiques publiques que de proposer des services renouvelés.
- L'égalité d'accès de tous aux services : s'applique chaque fois que l'on met en place des dispositions spécifiques adaptées à des publics particuliers, et à plus forte raison pour une mesure générale comme l'ouverture du dimanche. Aujourd'hui, l'égal accès de tous aux services publics passe par la prise en compte de la diversité des rythmes de travail, de vie et de l'éloignement des lieux d'emploi.
- La continuité du service public : inclut la possibilité dérogatoire d'ouverture le dimanche des établissements culturels. Dans le cadre de la laïcité, les élus peuvent faire ouvrir des services les jours chômés, pour donner un accès

gratuit à la culture. Proposer d'accueillir nos concitoyens le dimanche consiste à inscrire cette continuité du service public dans nos institutions et notre travail.

En proposant d'ouvrir le dimanche, la collectivité ne fait qu'harmoniser sa proposition en matière d'accès aux lieux et outils de l'information et des savoirs, avec les besoins et modes de vie d'aujourd'hui.

### Une demande d'élargissement des jours et des horaires d'ouverture des médiathèques

Ces dernières années, les médiathèques et bibliothèques ont souvent vu leur fréquentation baisser. Parmi les motifs invoqués ressortent : le manque de disponibilité, les jours et horaires d'ouverture, les difficultés de retour des documents, des durées de prêts trop courtes, etc.

Pour redynamiser la fréquentation par une meilleure réponse aux attentes des publics, des collectivités ont aménagé leurs horaires et jours d'ouverture et développé des services 24h/24, 7j/7 tels que : les boîtes aux livres, la réservation de document et la prolongation des prêts par internet, le téléchargement de musique, etc.

L'ouverture le dimanche des médiathèques s'inscrit donc dans cette politique plus globale d'amélioration de la réponse aux besoins et aux attentes des usagers.

**Le rapport Perrin publié en 2008 avait apporté les préconisations suivantes :**

Des ouvertures plus pertinentes des bibliothèques municipales : ouverture continue en journée, réduction des fermetures hebdomadaires, ouverture du dimanche dans des zones à forte attractivité (salles de spectacles, restaurants.)

Une ouverture continue pour les bibliothèques universitaires avec alignement des horaires du samedi sur la semaine, suppression des fermetures annuelles, nocturnes si nécessaire (tendre vers la moyenne hebdomadaire européenne de 65h, approcher les 300 jours et les 2800 h d'ouverture/an.

Le recours à l'emploi étudiant (cf. contrat de moniteur –étudiant décret n° 2007-1915 du 26.12.2007, en application de l'article L 811-2 du code de l'éducation, précisant les conditions de recrutement et d'emploi) pour élargir les horaires des bibliothèques universitaires jusqu'à 22h en semaine et le samedi et ouvrir

le dimanche après midi. 5 universités d'Île-de-France souhaitaient ainsi augmenter leurs horaires, Paris 6, Paris10, Paris12, Paris13 et Versailles Saint -Quentin.

Autres exemples les bibliothèques municipales y ont également recours pour augmenter leur amplitude en semaine (Bordeaux de 36 à 47h) ou ouvrir le dimanche (Toulouse, Issy-les-Moulineaux, la communauté de commune de Le Bourget-Drancy.

- À Issy-les-Moulineaux, 25 étudiants de niveau bac+2 ont été recrutés pour travailler par rotation 1 week-end (samedi et/ou dimanche) sur 2. Ils sont engagés par un contrat d'une durée de 10 mois pour une durée mensuelle de travail de 28 heures.

- Grâce au recrutement de 9 étudiants, depuis le printemps 2007, la Communauté de Communes de Le Bourget-Drancy a pu augmenter de 10 heures ses plages horaires d'accueil du public, passant de 31 à 41 heures d'ouverture hebdomadaire. Soit une ouverture continue tout-au-long de la semaine (suppression de la fermeture du lundi) et l'ouverture de la médiathèque Georges Brassens de Drancy le dimanche après-midi de 14 à 18 h.

# D4 LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE

Impliquer les personnels titulaires (encadrement) par un système de compensations du travail supplémentaire dans le respect des réglementations. Des moyens d'incitation par l'État et les collectivités locales : Pour accompagner l'effort d'amélioration du service à l'usage le CRIF devait apporter en 2008 250 000 euros aux 5 Universités déjà citées ci-dessus. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et le Ministère de La culture avaient prévus des crédits d'expérimentation. En cas de cofinancement des collectivités locales des conventions d'amélioration du service public pouvaient être signées.

## **L'ouverture des médiathèques le dimanche : un vrai succès en matière de fréquentation**

L'ouverture des médiathèques connaît un véritable succès auprès du grand public, le dimanche devenant le jour le plus fréquenté de la semaine.

Dans toutes les villes enquêtées, le nombre de prêts et le nombre d'entrées par heure sont supérieurs le dimanche.

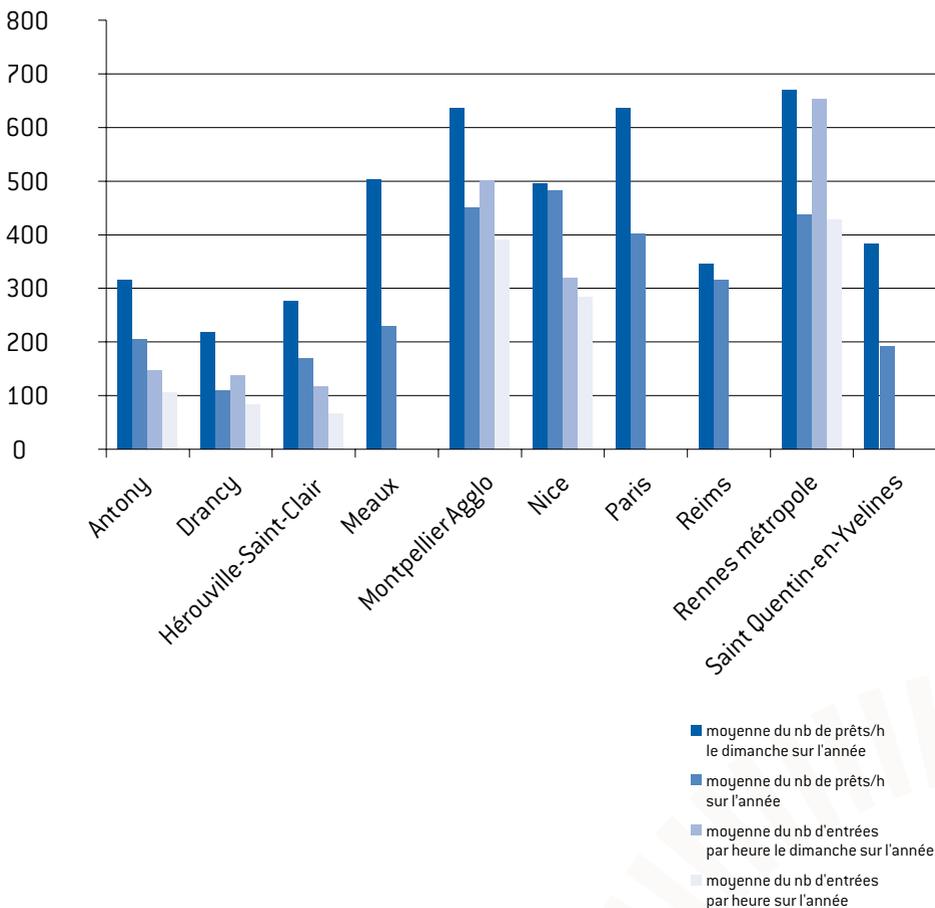
## **L'ouverture le dimanche permet de capter de nouveaux publics**

L'enquête de satisfaction, menée en 2010 sur l'ouverture des médiathèques le dimanche au niveau de l'agglomération de Montpellier, met en évidence que cette offre a permis de toucher des publics qui n'étaient jamais venus en médiathèque : **29% des personnes accueillies le dimanche n'étaient jamais venues auparavant.**

À la médiathèque Yourcenar à Paris, on peut noter l'existence d'un **petit pourcentage d'emprunteurs qui ne vient que le dimanche** : 816 personnes sur 18 650 emprunteurs en 2008, ce qui représente 4,4 % des emprunteurs. Mais en données brutes, ces chiffres sont 2,25 fois supérieurs aux inscrits de l'Isle Saint Louis et représentent 22 % des inscrits de Gutenberg. Enfin à Paris, le personnel décrit le public du dimanche comme un public familial mais aussi très « consommateur », ne possédant pas les codes et habitudes du public des bibliothèques et assez distinct de celui des autres jours de la semaine.

À Rennes, si la proportion d'usagers venant une à plusieurs fois par semaine est la même en semaine et le dimanche (près de 60% !), les usagers du dimanche sont plus nombreux à venir

## ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE L'OUVERTURE LE DIMANCHE



# D4 LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE

une fois par semaine (35% contre 25% du public interrogé en semaine). Cette surreprésentation peut suggérer la **possibilité de ne venir que le dimanche**. Ainsi, les personnes interrogées le dimanche sont trois fois plus nombreuses à citer les horaires parmi les raisons qui motivent leur choix de venir aux Champs Libres (22% contre 7% en semaine), sans en faire pour autant le motif principal de leur venue, la richesse du fond et la proximité arrivant en tête sur les deux panels.

**L'ouverture du dimanche permet de toucher un public différent du reste de la semaine.** En effet, seuls 33% du public interrogé en semaine dit fréquenter les Champs Libres le Dimanche, et à l'inverse, le public interrogé le dimanche ne fréquente pas toujours la Bibliothèque des Champs Libres les autres jours de la semaine.

## Ceux qui viennent le dimanche utilisent plus la médiathèque

Dans l'enquête de satisfaction menée par Montpellier Agglomération, quand on compare un panel d'utilisateurs venant le dimanche à un panel d'utilisateurs ne venant pas le dimanche on observe que ceux qui viennent le dimanche viennent plus fréquemment (59% viennent

une fois par semaine parmi le panel dimanche / 44% parmi le panel semaine) et ont plus souvent un abonnement (71% panel dimanche / 66% panel semaine).

## Le dimanche, un jour qui intéresse beaucoup de monde

L'analyse de l'activité des dimanches permet de pointer que les publics sont d'origines très variées.

Au niveau des deux médiathèques de l'agglomération de Montpellier les étudiants sont bien représentés (30%), mais viennent également beaucoup de professions intermédiaires (12%), d'employés (9%), de cadres (9%), d'agriculteurs, de commerçants, de chefs d'entreprises, de professions libérales (4%), des individus sans activité (7%), des retraités (5%) et des personnes en recherche d'emploi (3%).

## Résultat de l'enquête Rennes Métropole

On note la plus forte présence le dimanche de personnes au temps plus contraint que l'ensemble de l'échantillon. Les personnes travaillant à temps complet sont beaucoup plus nombreuses parmi le public du dimanche (89%) que parmi le public de la semaine (65%), de

même les personnes travaillant sur des horaires traditionnels 8h-18h (61% contre 48%). Ce public d'actifs, présent à Rennes l'été (à 80%) s'est également fortement exprimé pour une extension de l'ouverture dominicale, l'enquête s'étant déroulée avant la mise en œuvre de l'ouverture dominicale étendue.

Contrairement à une des hypothèses de l'enquête, on ne remarque pas de surreprésentation de la catégorie artisans commerçants qui reste très peu représentée le dimanche, comme les autres jours de la semaine (2%)

### **Le dimanche, une journée adaptée aux loisirs en famille**

Dans la plupart des familles aujourd'hui, les parents travaillent en semaine, le samedi étant consacré aux courses, ménage et autres activités. Le dimanche, qui reste un des rares moments de temps libre, leur permet de venir en famille pour profiter pleinement de la médiathèque.

### **Un espace de travail de qualité le week-end**

De nombreux étudiants, mais aussi d'adultes (préparation de concours, recherche..) viennent travailler sur place, car ils trouvent là un environnement de qualité propice à la concentration et au travail personnel.

### **Une offre gratuite**

La majorité des offres proposées le dimanche (musée, cinéma, offre ludique...) sont payantes et parfois difficilement accessibles pour les personnes qui ont de faibles revenus. L'ouverture de la médiathèque le dimanche est une des rares offres gratuites de loisir, de formation et d'information accessible à tous.

### **La majorité des équipements culturels et sportifs sont ouverts le dimanche**

Les musées, les théâtres, les cinémas, les monuments historiques, les sites touristiques, les équipements sportifs, sont ouverts le dimanche, lorsque la population a du temps libre. De plus, les services publics non commerciaux (santé, sécurité, transports) sont assurés le dimanche : près de 7 millions de salariés travaillent le dimanche. On peut donc s'interroger légitimement sur le fait que les médiathèques ne soient pas ouvertes le dimanche. Les bibliothécaires ont une forte conviction du caractère essentiel des missions de leurs équipements qui offrent, hors du système marchand, tous les outils de la formation, de l'information, de la culture et des loisirs, au même rang que le service public de l'éducation. Ce rôle, à

# D4 LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE

l'opposé de la marchandisation de la culture, doit être pleinement assumé au mieux des besoins et des possibilités des publics.

## **L'organisation adoptée pour l'ouverture le dimanche permet de renforcer la logique de réseau**

Au sein de Montpellier Agglomération, l'ouverture des médiathèques Emile Zola et Federico Fellini est possible grâce à l'engagement de l'ensemble des équipes du réseau (et non uniquement du centre-ville). Ce choix renforce la logique du réseau : des échanges professionnels très intéressants, des partages de compétences et d'expérience.

## **L'ouverture le dimanche offre des emplois intéressants pour les étudiants**

Le recours à des étudiants pour assurer le complément des emplois postés le dimanche permet une proposition d'emploi étudiant intéressante pour les jeunes. Cela contribue à donner une image plus jeune et dynamique de la médiathèque.

*Selon l'enquête conditions de vie 2010, publiée par l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE),*

*50% des étudiants sont amenés à travailler pendant l'année universitaire et 23% pendant les grandes vacances.*

## **CONCLUSION**

Ouvrir le dimanche n'est pas la solution unique aux problématiques de fréquentation des médiathèques. En revanche, cette ouverture est un vrai outil au service de la solidarité sociale et territoriale. Elle conforte le rôle des médiathèques dans les champs du loisir, de l'accueil, de la formation et de l'action culturelle. À travers cette action, témoignage de l'engagement des élus et des professionnels, les médiathèques s'assument comme lieux de savoir et de fraternité.

# 05 SYNTHÈSES DES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES PUBLICS

Dans cette partie nous ferons la synthèse de différentes enquêtes réalisées auprès des publics, en commençant par les résultats qui ont été obtenus dans les médiathèques qui ont ouvert le dimanche (Montpellier Agglomération, Rennes Métropole, Paris), puis nous compléteront l'analyse par différentes enquêtes réalisées auprès de la population (Saint-Quentin-en-Yvelines, plus quelques éléments provenant d'enquêtes nationales).

## ENQUÊTE DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION ET DE RENNES MÉTROPOLE

Sont présentés ci-dessous des éléments relatifs aux usages constatés, issus de deux enquêtes :

Une enquête menée par CRP consulting pour Montpellier Agglomération pour évaluer « l'ouverture des deux médiathèques le dimanche de 14h30 à 18h, d'octobre à avril ». Cette enquête a été réalisée par questionnaires auprès de 419 usagers des 2 médiathèques, dont 45% du panel ont été interviewé le dimanche et le reste les autres jours de la semaine et a été complétée par deux groupes qualitatifs d'usagers et de non usagers.

Pour rappel, les horaires d'ouverture des 2 médiathèques centrales de Montpellier

Agglomération

Mardi 12h - 19h

Mercredi 10h - 19h

Jeudi 12h - 21h

Vendredi 12h - 19h

Samedi 10h - 18h30

Dimanche 14h30 - 18h d'octobre à avril

Une enquête de Rennes Métropole, menée par le Bureau des Temps auprès du public de la Bibliothèque centrale des Champs Libres. L'enquête portait sur l'ensemble des créneaux d'ouverture et non seulement sur l'ouverture du dimanche. 597 personnes ont été enquêtées en vis-à-vis pendant les deux semaines d'enquête, sur l'ensemble des créneaux d'ouverture de la Bibliothèque des Champs Libres, avec certaines informations sur la fréquentation du dimanche. 109 personnes ont été interrogées spécifiquement le dimanche.

# 05 SYNTHÈSES DES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES PUBLICS

## Pour rappel, les horaires d'ouverture des Champs Libres

Mardi 12h - 21h

Mercredi 12h - 19h

Judi 12h - 19h

Vendredi 12h - 19h

Samedi 14h - 19h

Dimanche 14h - 19h

## Les adolescents

Les adolescents viennent la plupart du temps pour travailler, mais beaucoup font aussi un usage plus social et plus ludique de la médiathèque. Ils sont donc preneurs de l'ouverture du dimanche, soit pour travailler soit pour développer d'autres activités.

### Résultat de l'enquête

#### Montpellier Agglomération

- 80% des adolescents sont déjà venus à la médiathèque le dimanche,
- La plupart vient avec des amis (64%).
- Ils viennent à la médiathèque principalement pour travailler, emprunter (80% sont abonnés), visionner des films et surfer sur internet.

• Ils restent souvent longtemps (61% restent entre 2h et 4h) et viennent fréquemment le dimanche (20% tous les dimanches, 57% au moins un dimanche par mois).

• Ils sont satisfaits de l'ouverture le dimanche après-midi (14h30-18h), mais plus mitigés sur la période d'ouverture d'octobre à avril.

## Les étudiants

Les étudiants trouvent à la médiathèque un cadre agréable et propice pour travailler.

### Résultat de l'enquête

#### Montpellier Agglomération

- 78% des étudiants sont déjà venus le dimanche et parmi ceux qui ne sont jamais venus, 70% comptent venir. Ce sont ceux qui ont le plus d'engouement pour l'ouverture du dimanche.
- Les étudiants fréquentent aussi les médiathèques souvent le samedi (67%), fréquemment les jeudis et vendredis (60%), et de manière moindre les mardis (58%) et mercredis (55%)
- Ils viennent souvent l'après midi (69%), mais fréquentent aussi les médiathèques le midi (15%), le matin (12%) et le soir (11%)

- Ils viennent à la médiathèque souvent seuls (66%) ou avec des amis (33%) pour travailler. Seuls 50% d'entre eux empruntent des documents et sont abonnés.
- Ils restent longtemps (61% restent entre 2h et 4h) et viennent souvent le dimanche (28% tous les dimanches, 30% au moins un par mois).
- La plupart se satisfait d'une ouverture l'après-midi, mais certains aimeraient une plus large plage horaire. En revanche, ils sont beaucoup plus mitigés (44% de satisfaits) sur la période d'ouverture et souhaiteraient au moins une ouverture en mai et juin pour pouvoir réviser leurs partiels.

### **Résultat de l'enquête Rennes Métropole**

Les étudiants représentent un tiers du public de la Bibliothèque des Champs Libres, et jusqu'à 43% du public du dimanche, jour de fermeture de la totalité des bibliothèques universitaires rennaises. Ce public exprime également une attente pour une ouverture le samedi et le dimanche en matinée. Par contre, peu d'étudiants sont présents pendant les deux mois d'été (40% environ).

### **Les personnes actives sans enfant**

Les personnes actives sans enfant, viennent principalement à la médiathèque le week-end. Néanmoins quand elles travaillent à proximité, elles peuvent aussi venir à la médiathèque lors de leur pause déjeuner ou en sortant du travail.

### **Résultat de l'enquête**

#### **Montpellier Agglomération**

- 76% sont déjà venues le dimanche, en revanche seules 29% de celles qui ne sont jamais venues comptent venir.
- Ce sont celles qui viennent le plus souvent le jeudi (57%) lors de la nocturne (14%) qui dure jusqu'à 21h. C'est aussi celles qui viennent le plus souvent le midi (25%), probablement car elles travaillent à proximité.
- Elles viennent aussi à la médiathèque souvent le samedi (66%), et la moitié d'entre elles vient aussi les mardis, mercredis et vendredis.
- Elles viennent aussi souvent l'après midi (61%), mais ce sont celles qui viendront le moins le matin (5%)
- Elles viennent pour la majorité seules (93%) pour emprunter (68% d'abonnées) ou lire sur place, mais profitent aussi de l'ensemble de l'offre (Internet, écoutent de la musique,

# 05 SYNTHÈSES DES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES PUBLICS

regardent des films, participent à des ateliers, travaillent sur place).

- La moitié d'entre elles aime prendre son temps (2h-4h), tandis que l'autre reste une heure en moyenne le dimanche. Elles viennent assez fréquemment le dimanche (29% 1 par mois, 18% tous les dimanches).
- Elles sont satisfaites de l'ouverture l'après midi, mais seulement la moitié des personnes sont satisfaites de la période d'ouverture. Elles souhaiteraient une ouverture toute l'année, probablement car le dimanche s'est ancré dans leur pratique dominicale.

## Les personnes en recherche d'emploi : une pratique diversifiée tous les jours

Quand on recherche un emploi, on a souvent moins de moyens et on peut se sentir isolé. La médiathèque offre un cadre intéressant pour chercher un emploi, se former, ou se divertir, à peu de frais.

### Résultat de l'enquête

#### Montpellier Agglomération

- 72% sont déjà venues le dimanche
- Les personnes en recherche d'emploi viennent tous les jours (entre 64% et 72%), principalement l'après midi (61%).

- Elles viennent seules (77%) principalement pour emprunter (83% sont abonnées) ou lire sur place, mais font aussi régulièrement : des recherches, consultent internet, écoutent de la musique, regardent des films, participent à des conférences.

- Elles passent moins de temps à la médiathèque que les autres publics (54% 1h, 35% entre 2 et 4h), mais viennent assez souvent le dimanche (27% tous les dimanches, 25% 1 par mois).

- Elles sont satisfaites des horaires et de la période d'ouverture.

### Résultat de l'enquête Rennes Métropole

Les personnes en recherche d'emploi sont plus nombreuses à venir en semaine que le dimanche (12% contre 6%).

## Les seniors

Les seniors n'ont pas de problèmes d'horaires pour venir à la médiathèque, beaucoup viennent en semaine, mais on en retrouve aussi finalement un assez grand nombre le dimanche. Pour ceux qui sont désœuvrés le dimanche, cela leur offre une activité gratuite, qui est très appréciable.

## **Résultat de l'enquête**

### **Montpellier Agglomération**

- Les retraités sont ceux qui viennent le moins souvent le dimanche (68% d'entre eux sont déjà venus) et sont aussi ceux qui seront les plus difficiles à convaincre : seuls 26% de ceux qui ne viennent pas le dimanche comptent venir.
- C'est un public qui vient aussi, comparé aux autres publics, plus fréquemment le mercredi (67%), le vendredi (63%) et le mardi (53%) et moins fréquemment les samedis (57%) et jeudi (41%). C'est le public qui évite le plus le week-end, préférant sans doute venir en semaine quand il y a moins de monde.
- Ils viennent souvent l'après midi (66%), mais ce sont aussi ceux qui apprécient le plus de venir le matin (21%). Ils viennent aussi le midi (13%), mais ne sont pas trop du soir (5%).
- Ils viennent pour la plupart seuls (79%), mais aussi en couple (17%) pour emprunter un livre (79% abonnés) ou lire sur place. Ils ont finalement une pratique assez traditionnelle et seul un quart d'entre eux assiste à des conférences.
- Ils restent souvent longtemps à la médiathèque (52% entre 2 et 4h, 37% 1h) et viennent assez fréquemment le dimanche (22% tous les dimanches, 20% 1 par mois).

• Ils sont satisfaits des horaires d'ouverture, mais la moitié des seniors sont mécontents de la période d'ouverture. Ils aimeraient que ce soit ouvert toute l'année, probablement car l'ouverture de la médiathèque le dimanche s'est ancrée dans leur pratique dominicale.

### **Résultat de l'enquête Rennes Métropole**

Les retraités sont plus nombreux à venir en semaine que le dimanche (12% contre 6%).

## **Les familles qui viennent avec leurs enfants**

Dans la plupart des familles d'aujourd'hui, les parents travaillent en semaine, le samedi étant consacré aux courses, ménages et autres activités sociales, culturelles ou sportives. Le dimanche, qui reste un des rares moments de temps libre, leur permet de venir en famille pour profiter pleinement de la médiathèque.

Le dimanche matin, on voit dans les médiathèques des familles avec de jeunes enfants et aussi beaucoup de papas avec leurs enfants, tandis que l'après midi toute la famille est là.

# 05 SYNTHÈSES DES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES PUBLICS

## Résultat de l'enquête

### Montpellier Agglomération

---

- Les familles avec enfants viennent à la médiathèque le dimanche (76%), le samedi (61%) ou le mercredi (64%). Parmi celles qui ne sont pas venues le dimanche, 53% comptent venir. Avant elles venaient soit le mercredi, soit le samedi, elles ont donc gagné une journée de plus avec l'ouverture du dimanche.
- Elles viennent principalement l'après midi (81%), mais sont aussi assez intéressées par le matin (18%).
- Ces familles ont une pratique très traditionnelle de la médiathèque, 91% empruntent (100% sont abonnées) et 74% lisent sur place, néanmoins 22% assistent également à des conférences et 15% font des recherches.
- Le dimanche, la moitié des familles reste environ une heure et 40% restent entre 2 et 4h. Elles viennent moins souvent que les autres publics à la médiathèque (16% tous les dimanches, 36% 1 fois par mois).
- Les familles avec enfants sont satisfaites de l'ouverture l'après-midi, et assez satisfaites (67%) de la période d'ouverture. Elles souhaiteraient que ce soit ouvert soit durant toute l'année, soit de septembre à juin.

## Résultat de l'enquête Rennes Métropole

---

Sur l'ensemble du public des Champs Libres, les actifs avec jeunes enfants expriment une demande forte sur le dimanche après-midi, mais également le mercredi et samedi après-midi et matin ainsi qu'en semaine sur l'heure de midi, mais peu sur les après-midi et fins d'après-midi en semaine.

L'enquête a dénombré une même proportion de personnes venues en famille le dimanche (15%) que le reste de la semaine (13%: principalement le mercredi et samedi après-midi). Toutefois, le ressenti des agents fait ressortir une très forte présence des familles le dimanche.

## L'EXEMPLE DE DEUX BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS OUVERTES LE DIMANCHE

---

### La fréquentation dominicale de la Médiathèque Yourcenar (Paris 15<sup>e</sup>)

Bilan actualisé en septembre 2010

Rappel : en 2011 la médiathèque Yourcenar, ouvre de 13h à 18h le dimanche

La Médiathèque Yourcenar est, dès son ouverture en 2007, entrée dans le peloton de tête des bibliothèques parisiennes.

### Place de Yourcenar dans le réseau

La bibliothèque a connu un formidable succès de fréquentation à l'ouverture avec des samedis ou dimanches où plus de 2000 personnes visitaient l'établissement.

Depuis, sa fréquentation s'est stabilisée mais à un niveau élevé : le nombre des places assises et la présence du multimédia attirent une fréquentation moyenne de l'ordre de 800-900 usagers dans les jours de la semaine, autour de 1300 le samedi et de 1500 personnes le dimanche. Par comparaison, les valeurs maximales des autres grandes bibliothèques du réseau tournent autour de 1200 personnes le samedi.

Pour l'année 2008, et malgré les périodes de fermeture, dues à des travaux ou des pannes informatiques et aux grèves des dimanches de rentrée, la Médiathèque Yourcenar se situait au 4<sup>ème</sup> rang des bibliothèques parisiennes pour les prêts et au 5<sup>ème</sup> pour le nombre de ses emprunteurs, soit 496 000 prêts, 11 227 inscrits et 18 650 emprunteurs [1].

Ces premiers résultats sont confirmés en 2009 : en mars 2009, avec 58 500 prêts comme en août 2009 avec 41 214 prêts la médiathèque Yourcenar est en tête du réseau.

### Fréquentation du dimanche

Le dimanche est le jour où la médiathèque connaît de loin la plus forte affluence, notamment dans la tranche 16h-18h, où la fréquentation est extrêmement importante.

C'est, avec le samedi, le jour où la fréquentation sur place (lecture de revues, travail sur place, interrogation d'Internet) et le nombre des visites (autour de 1 500 personnes selon les compteurs d'entrée, chiffres pondérés pour tenir compte des éventuelles sorties temporaires) sont les plus élevés et les plus intensifs. C'est aussi le jour où s'opère le maximum d'emprunts. Les prêts du dimanche se situent entre 2 400 et 3 000 documents. Ces prêts sont nettement supérieurs à ceux de la semaine qui oscillent entre 1 200 et 2 400. Sans le dimanche, le chiffre des prêts

[1] Les inscrits ont procédé à leur inscription dans l'établissement, les emprunteurs peuvent provenir de toutes les bibliothèques du réseau, dans l'arrondissement comme en dehors. En moyenne, 1/3 des inscrits fréquente plusieurs bibliothèques.

# 05 SYNTHÈSES DES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES PUBLICS

de Yourcenar serait dépassé par les résultats de la médiathèque Picpus. On peut également noter l'existence d'un petit pourcentage d'usagers qui ne vient que le dimanche (816 personnes sur 18 650 emprunteurs en 2008) (2) mais il faudrait y ajouter d'autres éléments sur la fréquentation, en moyenne sur le réseau 2,8 fois plus élevée que le nombre des emprunteurs). Une enquête sur ces publics spécifiques serait désormais opportune, plus d'un an après l'ouverture de cette médiathèque.

Le public du dimanche est décrit par le personnel comme un public familial mais aussi très « consommateur », ne possédant pas les codes et habitudes du public des bibliothèques et assez distinct de celui des autres jours de la semaine : il attend et oblige à une présence forte des personnels. De même il a fortement incité les personnels à revoir certains aménagements internes, en particulier à l'étage de la jeunesse. Cette description incite à penser qu'il s'agit en partie d'un public qui ne fréquentait pas auparavant les bibliothèques. Cet élément recoupe le fait que si 18 650

personnes sont venues emprunter à Yourcenar en 2008, 10 579 nouveaux inscrits ont été enregistrés dans cette médiathèque. Ce mouvement d'inscriptions nouvelles se poursuit en 2009 : 3 841 nouvelles inscriptions ont été effectuées dans cet établissement au 30 septembre.

## **Bilan statistique de la fréquentation de la bibliothèque du cinéma François Truffaut (Paris 1<sup>er</sup>, Forum des Halles). Bilan actualisé en septembre 2010**

Rappel : en 2011 la bibliothèque Truffaut ouvre de 12h à 19h le dimanche

### **D'excellents résultats de prêt et de fréquentation**

Les prêts dépassent les prévisions initiales (90 000 à 100 000 prêts annuels prévus, pour 171 000 prêts réalisés en 2009). Il est vraisemblable qu'en 2010, le chiffre des 200 000 prêts sera atteint (110.000 prêts ont été effectués au 31 juillet 2010).

D'ores et déjà, fin 2009, les 171 000 prêts classeraient cet établissement au 27<sup>ème</sup> rang des

(2) 4,4 % des emprunteurs. Mais en données brutes, ces chiffres sont 2,25 fois supérieurs aux inscrits de l'Isle Saint Louis et représentent 22 % des inscrits de Gutenberg.

bibliothèques de prêt (sur 59 établissements). Si on ajoutait les consultations sur place de DVD mais aussi des documents en magasin et dossiers documentaires (qui demandent tous une intervention du personnel), on obtient 176.742 prêts à domicile ou sur place (ce qui placerait François Truffaut au 26<sup>ème</sup> rang). Le nombre des prêts est passé de 8.300 pour le premier mois d'ouverture (décembre 2008) à une fourchette mensuelle comprise entre 15 000 et 20 000 prêts dès les mois de mars et d'avril 2009. Ces prêts sont effectués à 85 %, sur les automates de prêt.

La fréquentation quotidienne est de 700 personnes en moyenne annuelle, avec des pics à 1 500 à 2 000 les mardis, vendredis et samedis et dimanches. L'occupation des tables de travail atteint les 100 % selon les témoignages

du personnel et les consultations des DVD sur place ont atteint 7 180 titres en 2009.

### Cette activité ne porte pas que sur le seul succès des DVD

Sur les 176 742 prêts et consultations sur place de François Truffaut, 44 546 ont porté sur des livres et revues, soit 36 % de plus qu'en 2004 la meilleure année de prêts du temps de l'existence du fonds cinéma à la bibliothèque André Malraux.

### Un public mixte.

Sur les 14.958 inscrits à la bibliothèque François Truffaut fin juillet 2010 (dont 209 bibliothécaires parisiens et 540 autres personnels de la Ville de Paris, tous étant d'ailleurs inscrits pour les DVD), 8.722 ont un abonnement aux documents gratuits.

	A. Malraux			F. Truffaut
	2003	2004	2005	2009
Livres	27 676	30 220	29 932	41 924
Périodiques	2 758	2 553	2 288	2 556
Autres imprimés				66
<b>Total</b>	<b>30 434</b>	<b>32 773</b>	<b>32 220</b>	<b>44 546</b>

# 05 SYNTHÈSES DES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES PUBLICS

En février 2010, par exemple, 872 usagers sur les 3 208 usagers actifs du mois n'ont emprunté que des imprimés. Cette proportion se retrouve à peu près chaque mois.

Il existe donc plusieurs publics à François Truffaut :

- un public qui vient essentiellement pour les DVD car son fonds est le plus riche du réseau et qu'elle est facile d'accès, au Centre de Paris,
- un public spécialisé (étudiants – 34,6 % des inscrits !, professionnels et cinéphiles, qui visionnent également des films sur place sur les postes dédiés).
- enfin un public de passage, qui consulte essentiellement Internet.

L'équilibre hommes/femmes des inscrits (48 % d'hommes en mai 2010) est différent de celui qui prédomine dans le réseau des bibliothèques de prêt (37,8 % d'hommes). Le nombre des étudiants y est particulièrement élevé (34,6 % contre 21,9 % dans le réseau).

## La fréquentation du dimanche

Le dimanche est un jour où la bibliothèque connaît une forte présence sur place (toutes les tables de lecture, postes Internet et fau-

teuils sont occupés, soit un remplissage permanent de 60 personnes), mais il n'est pas le jour de plus grande fréquentation : la consultation sur place sur les postes réservés à la documentation et à la vision des films est variable (30 à 40 personnes ce qui fait que les 13 postes « tournent » 3 fois en moyenne) et le prêt atteint en moyenne les 400 documents (20 à 30 % de moins qu'en semaine).

Le prêt est donc légèrement inférieur à celui du mardi ou samedi.

## Jean-Claude Utard

Conservateur général  
Ville de Paris

## OUVRIR LE DIMANCHE, UNE SOLUTION POUR CAPTER LES PERSONNES QUI MANQUENT DE TEMPS ?

Dans l'enquête « Le rapport au bien-être dans la vie de tous les jours » réalisée par Ipsos en octobre 2010, auprès de 1000 personnes représentatives de la population française, plus d'un français sur trois rencontre des difficultés importantes pour concilier les différents aspects de sa vie. Les 30-39 ans sont les plus touchés (51%), suivi des 40-49 ans (45%),

les personnes ayant des enfants de moins de 15 ans au foyer (46%) et plus généralement des actifs (44%). De toute évidence, il s'agit en grande partie des mêmes personnes : actives, elles fondent leur famille et sont confrontées de plein fouet à cette problématique.

Par ailleurs, dans cette enquête, il a été constaté que faute de disposer de suffisamment de temps pour mener tout de front, les français négligent certains domaines comme les loisirs avec les enfants (62%) et leurs loisirs personnels (52%).

Face aux constats de cette enquête, l'ouverture le dimanche nous semble être une bonne réponse, pour capter les personnes qui manquent de temps.

### **OUVRIR LE DIMANCHE, UNE SOLUTION POUR CAPTER LES NON-RÉINSCRITS ?**

Le réseau des médiathèques de Saint-Quentin en-Yvelines, a réalisé en 2008, une enquête téléphonique en 2008, auprès de 253 non-réinscrits non fréquentant les médiathèques. L'objectif de cette enquête était de mieux comprendre le phénomène de turn-over, qui touche l'ensemble des médiathèques en France.

### **La non-réinscription n'est pas synonyme de non fréquentation**

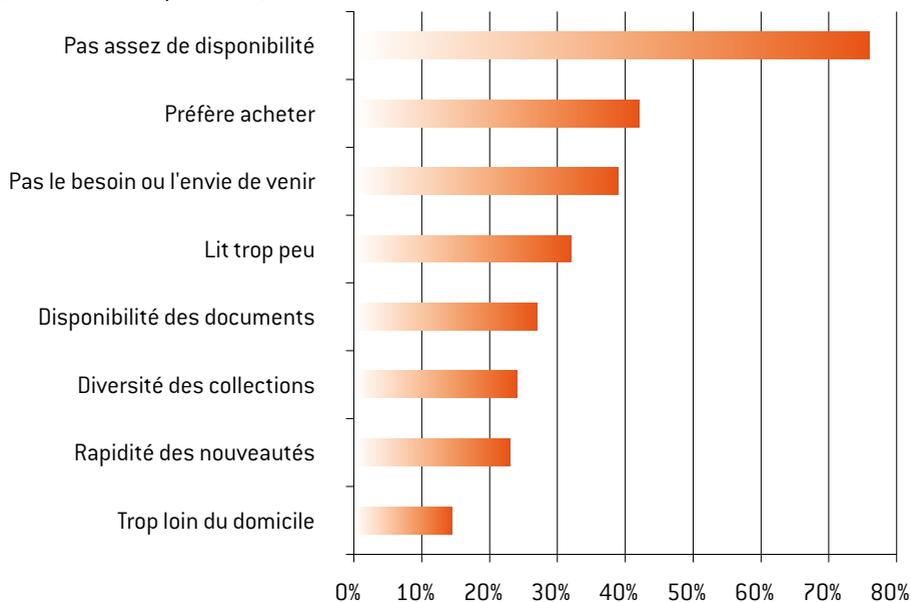
33% des répondants continuent de fréquenter le réseau des médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines et ils sont davantage représentés parmi ceux qui se considèrent comme étant de grands lecteurs.

# 05 SYNTHÈSES DES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES PUBLICS

## Analyse des non réinscrits, non fréquentants

Parmi les raisons évoquées des non réinscrits, non fréquentants, voici les 8 raisons les plus fréquemment citées.

LES 8 RAISONS DE NON-FRÉQUENTATION LES PLUS FRÉQUEMMENT CITÉES  
(% de "oui" à chaque raison)



Le manque de disponibilité concerne davantage les jeunes et les employés. Cette première raison est plus souvent citée parmi les personnes en âge d'être en activité scolaire ou professionnelle. Les trois-quarts des 15-24 ans et des 25-54 ans citent cette raison, contre seulement la moitié des 55 ans et plus. Quand ils les fréquentaient encore, les non-réinscrits étaient globalement satisfaits par les médiathèques : 43% de très satisfaits et 52,5% de plutôt satisfaits. Ce taux de satisfaction très élevé confirme le fait que les non-réinscrits abandonnent les médiathèques non pas pour cause d'insatisfaction mais pour cause de contraintes personnelles, extérieures au fonctionnement des médiathèques.

Quelques propositions des enquêtés :

- Horaires d'ouverture : 3 « ouverture le dimanche », 5 « ouverture plus large »
- Conditions de prêt : réserver par Internet
- Retour des documents : boîte aux livres hors horaires d'ouverture
- Augmentation de la durée de prêt
- Communication : publicité dans les boîtes au lettre ou mail (ex. manifestation)

On voit ici, que le dimanche est une des mesures citées pour faire revenir les personnes à

la médiathèque, mais cela doit s'inscrire dans une politique plus globale d'amélioration de l'accessibilité et de l'offre.

### **L'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES LE DIMANCHE, PERMET DE SE SENTIR MOINS SEUL POUR CERTAINS.**

Dans notre société de plus en plus de personnes vivent seules (14% de la population en 2005), en particulier les moins de 30 ans et les plus de 60 ans (44 % des personnes seules ont 60 ans ou plus, la plupart d'entre elles sont des femmes). Pour certaines de ces personnes, le dimanche peut paraître vide, la médiathèque leur offre alors un loisir gratuit et leur permet de se sentir moins isolées.

# 06 ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DU MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE

## LA BIBLIOTHÈQUE A CHANGÉ DE RÔLE

La bibliothèque dépasse aujourd'hui son rôle primaire, à savoir la mise à la disposition des les écrits et de la culture. Avec la multiplication des supports, la bibliothèque, instrument de démocratisation culturelle, se fait lieu d'accueil, de respect et d'épanouissement personnel grâce à de nombreuses animations (lecture, conférences, expositions, ateliers,...). Pour satisfaire aux exigences d'un public qui se diversifie, elle revêt, outre son rôle de prêt, celui d'espace détente. Cette évolution s'accompagne souvent d'un nécessaire réaménagement des espaces de l'équipement, et en cas de nouvelle construction, ces nouvelles pratiques doivent être prises en compte dans le projet d'architecture pour un fonctionnement optimal. En effet, l'espace architectural est en lui-même une composante essentielle de l'offre des bibliothèques, un élément qui participe à la complexité de la position de ces dernières dans la société de l'information. Reprenant à leur compte la formule de Ray Oldenburg, certains sociologues voient dans la bibliothèque d'aujourd'hui le « troisième » lieu qui permettrait à nos concitoyens de se rencontrer et d'échanger, en dehors de la sphère

du foyer et de l'espace professionnel. Autrement dit, loin de se réduire à un simple canal d'information, la bibliothèque, espace public, est un lieu d'échange et de sociabilité, où les savoirs se déploient et se constituent au-delà des formes et des conventions imposées par les médias et l'enseignement.

Devenue médiathèque avec l'essor du numérique, elle tend à développer ses services dans la convivialité et modifie sa relation à l'utilisateur grâce à l'automatisation de certaines tâches (automates de prêt et retour, robots trieurs, caisses automatiques) qui laisse aux agents du temps disponible pour de nouvelles pratiques. Le métier de bibliothécaire évolue pour faire face à ce nouveau contexte.

L'ouverture du dimanche de ces équipements s'inscrit dans cette évolution du service à l'utilisateur et du métier des agents des médiathèques qui a été analysé dans l'article suivant :

[L'évolution du métier de bibliothécaire](#)  
{source « [Carrières publiques](#) » N° 62 du 3 janvier 2007}

« Au cours des dernières années, les bibliothèques ont dû profondément modifier leur fonctionnement et se doter de nouvelles com-

pétences pour s'adapter aux demandes et aux nouveaux usages liés à la révolution internet. Le métier de bibliothécaire peut se décomposer en quatre types de tâches: sélectionner, répertorier, accueillir et assurer la médiation.

Sélectionner les livres, magazines, CD, vidéos ou CD-ROM parmi la production courante, pour répondre aux besoins d'information, de formation ou de loisirs des usagers. Ces choix s'effectuent en fonction des demandes des lecteurs, de l'actualité de la politique documentaire de la bibliothèque et des crédits disponibles.

À travers ses choix, le bibliothécaire répond donc aux besoins du public. Mais il doit aussi donner le goût de la découverte, aiguïser la curiosité et être une force de proposition au-delà des modes et des best-sellers.

Selon la taille des établissements ou leur histoire, les bibliothèques sont organisées en « annexes » autour d'une « centrale » qui effectue les tâches techniques puis envoie les documents dans toutes les annexes. Dans ce cas, un groupe de bibliothécaires effectue collectivement les choix d'acquisition qui sont validés par le responsable des politiques documentaires. Dans les bibliothèques de plus petite taille, l'ensemble des tâches, de la décision d'acqui-

sition à la mise en rayon et à la gestion du budget, est réalisé sur place par une équipe plus autonome. Les bibliothèques rurales voient souvent cohabiter bénévoles et professionnels.

Répertorier tous les documents achetés, les enregistrer, les cataloguer et les indexer selon des techniques très précises. Afin que le lecteur puisse les retrouver à partir de leur titre, leur auteur, leur date d'édition, ou leur contenu. L'informatisation des bibliothèques a permis à la fois une simplification et un partage des tâches dans le cadre de réseaux documentaires locaux ou nationaux. La plus petite des bibliothèques françaises peut ainsi récupérer ses notices de catalogue sur le site web de la Bibliothèque Nationale de France (BNF).

La conservation des documents, autre aspect de nos missions, est confiée aux bibliothèques patrimoniales avec leurs fonds régionaux, « anciens et précieux », garantes de l'histoire et de la mémoire de nos communautés. Manuscrits et incunables sont désormais numérisés pour venir enrichir les sites web des bibliothèques et permettre la consultation à distance (voir par exemple sur le site de la bibliothèque de Lyon : [www.bm-lyon.fr/](http://www.bm-lyon.fr/)).

# D6

## ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DU MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE

Accueillir les lecteurs, les aider et les conseiller dans leurs recherches de lecture ou d'information bien sûr. Mais la bibliothèque est aussi pour certains usagers un lieu de vie et de sociabilité. Il faut donc également veiller à son organisation, son mobilier, sa convivialité. Les heures d'ouverture de l'établissement au public tiendront compte des besoins de ces usagers.

Assurer la médiation entre les collections et les publics. Le bibliothécaire se transforme alors en animateur, pour organiser des expositions, des heures du conte, des ateliers, des débats ou des rencontres avec des auteurs. Il met en place des services et des actions pour élargir les publics et participer à la démocratisation culturelle. Ce développement des activités de la bibliothèque n'est possible que grâce aux actions de partenariat mises en place dans chaque collectivité : collaborations avec les écoles, les crèches, les MJC, les maisons pour personnes âgées. Le bibliothécaire reçoit les groupes, mais va également avec un choix de documents faire des présentations ou des lectures à voix haute dans les lieux des partenaires >>

### UN EXEMPLE D'ÉVOLUTION DE CES PRATIQUES À LA MÉDIATHÈQUE DE RENNES

Consciente de ces évolutions, la médiathèque de Rennes a fait le choix de modifier sa relation au public : il s'agit de passer d'équipes spécialisées autour des espaces documentaires, à des équipes dédiées à certains publics avec réorganisation du temps de travail. Le basculement de l'organisation fait que l'on ne double plus les tâches dans chaque service, pour aller vers plus de transversalité.

Les enjeux sont doubles : améliorer les conditions de travail et améliorer le service rendu aux usagers.

Ce choix a l'avantage de permettre d'ouvrir plus de dimanches dans l'année à effectif constant et de rechercher un rééquilibrage titulaires/vacataires avec plus de titulaires le dimanche pour offrir un service de qualité. Pour ce faire 50% du travail des agents sont au contact des usagers. La fonction d'accueil est mise ainsi au centre des fonctions du titulaire avec le soutien d'une formation et du coaching. [cf. exemple de Rennes page 78]

# 07 QUELLE MÉDIATHÈQUE OUVRIR LE DIMANCHE ?

Plusieurs critères doivent être pris en compte pour choisir quel(s) équipement(s) ouvrir le dimanche.

Le choix devra se porter de préférence vers un quartier animé le dimanche (endroit de promenade en famille, situé à côté ou intégré à d'autres équipements, commerces, restaurants, bars, ouverts le dimanche) et facilement accessible.

Comme le dimanche intéresse un public très varié, il nous semble important que cet équipement dispose d'une offre plurielle, qui permette de passer du temps en famille avec ses enfants, de travailler, d'emprunter différents supports (films, livres...), de lire sur place (car on y reste longtemps), de participer à des animations, etc. Par ailleurs, au vu des contraintes induites par le dimanche sur la vie familiale et personnelle des agents, il nous semble intéressant, quand on en a la possibilité, de choisir un équipement dont l'agencement intérieur facilitera l'ouverture avec un nombre restreint de personnel.

On ajoutera que dans un grand nombre de collectivités, y compris les plus grandes, seul l'équipement central, quelques annexes, ou l'unique bibliothèque remplissent ces conditions.

**Quelles sont les médiathèques que les collectivités enquêtées ont choisit d'ouvrir**

- 5 villes qui disposent d'une seule médiathèque, l'ouvrent le dimanche
- 1 ville qui dispose de 2 médiathèques, les ouvre toutes les deux
- 1 ville qui dispose de 2 médiathèques, les ouvre en alternance
- 14 collectivités ouvrent 1 seul équipement dans leur réseau, 3 pour Paris

# 08 QUAND OUVRIR LA MÉDIATHÈQUE LE DIMANCHE ?

Définir quand, signifie définir la période annuelle d'ouverture, la fréquence et les horaires. Pour cela il s'agit de réfléchir à un juste équilibre entre : les attentes et la fréquentation réelle du public, les contraintes du personnel et les possibilités financières des collectivités.

## CHOIX DES HORAIRES D'OUVERTURE

Voici quelques clés pour choisir les horaires d'ouverture

### Les constats au niveau des publics

- Les médiathèques qui ouvrent toute la journée, sont très fréquentées dès l'ouverture, néanmoins on observe un creux entre 13h et 15h
- Tous les types de public sont intéressés par l'après-midi
- Le dimanche matin est demandé par : des seniors, des parents avec enfants (les jeunes enfants font la sieste en début d'après-midi, c'est aussi le matin qu'on observe le plus de pères venant seuls avec leurs enfants alors que l'après-midi toute la famille vient), ainsi que par des étudiants, lycéens, collégiens qui apprécient de travailler toute la journée.

- Les étudiants sont demandeurs de longues plages de travail : toute la journée, ou de longues après-midi, voire des après-midi qui s'étendent jusqu'en début de soirée.

- Préconisations par rapport aux besoins et attentes des publics :

- Amplitude optimale : toute la journée car les publics du matin sont différents des publics de l'après midi et c'est donc la meilleure réponse à l'ensemble des besoins.

- Amplitude minimale : la demi-journée

- Matin : durée courte mais qui peut être efficace suivant les circonstances (ex. marché le dimanche matin), inconvénient : réponse moyenne à l'ensemble des besoins.
- Après-midi : durée plus longue et réponse à un grand nombre de besoins.

### Les contraintes au niveau du personnel

- Difficulté de gestion de la pause de midi pour le personnel dans le cas d'une ouverture continue.
- Dès que le temps de travail des agents dépasse 6h, une pause rémunérée obligatoire doit leur être accordée.

## Les horaires d'ouverture doivent tenir compte de l'environnement immédiat

En effet, selon qu'il y a un marché le dimanche matin où que la médiathèque est à proximité ou intégrée à d'autres équipements qui sont eux aussi ouverts le dimanche (comme les Champs Libres à Rennes qui intègre la bibliothèque, le musée de Bretagne et l'espace des sciences), la demande horaire ne sera pas la même. Nous préconisons donc dans le choix des horaires d'essayer de renforcer les pôles d'attractivité déjà existants le dimanche.

## Quels sont les horaires choisis par les collectivités enquêtées

- 21 médiathèques ouvrent l'après-midi uniquement : 1 de 12h à 19h, 3 de 13h à 18h, 13 de 14h à 18h, 1 de 14h30 à 18h, 1 de 14h30 à 18h30, 1 de 14h à 19h, 1 de 15h à 18h
- 3 ont choisi le matin uniquement : 10h à 12h, 10h30 à 12h30, 10h à 13h
- 2 toute la journée de 10h30 à 18h

## CHOIX DE LA PÉRIODE D'OUVERTURE

Voici quelques clés pour définir la période d'ouverture

### Les constats au niveau des publics

- Les étudiants et adolescents qui utilisent la médiathèque comme lieu de travail demandent une ouverture de septembre à juin (partiels en mai, juin)
- Les actifs sans enfant, les retraités souhaiteraient une ouverture toute l'année, car venir à la médiathèque le dimanche est un moment qui s'est ancré dans leurs pratiques.
- Les familles avec enfants demandent soit une ouverture de septembre à juin, soit toute l'année.
- Préconisation par rapport aux attentes du public : ouverture du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin car cela permet une :
  - déconnexion du calendrier scolaire,
  - mémorisation facile,
  - meilleure réponse à l'ensemble des besoins

### La fréquentation observée

- Dans certaines villes, on constate une baisse de fréquentation dès les beaux jours, une partie de la population préférant d'autres activités

# 08 QUAND OUVRIR LA MÉDIATHÈQUE LE DIMANCHE ?

(ex. plage à Montpellier). Certaines villes ont donc fait le choix d'une ouverture saisonnière. Néanmoins même avec une fréquentation plus faible, les dimanches de printemps restent plus fréquentés que les mardis ou les jeudis des mêmes semaines.

## Les contraintes au niveau du personnel

- Il est difficile pour le personnel de travailler plus d'un dimanche par mois, cela conditionne donc le nombre de dimanches possibles dans l'année.
- Il est parfois difficile d'ouvrir lors des vacances et des jours fériés du fait du manque de personnel, en particulier lors des grandes vacances.

## Quelles sont les périodes d'ouverture qui ont été choisies par les collectivités enquêtées :

- 1 ferme du 14 juillet au 15 août.
- 9 ouvrent de septembre à juin
- 2 ouvrent en période scolaire uniquement
- 11 ouvrent avec une logique saisonnière :  
1 septembre à avril, 2 septembre à mai,  
2 octobre à avril, 1 octobre à mai,  
2 octobre à juin, 1 décembre à avril.

Une expérience intéressante : la bibliothèque de Rennes Métropole des Champs Libres propose au public l'accès à une salle, intitulée « Vie du citoyen », située dans le hall d'entrée des Champs Libres. Dotée d'une entrée indépendante des autres espaces de la bibliothèque, cette salle est ouverte le dimanche tout au long de l'année, à l'exception des dimanches fériés et des dimanches situés entre le 14 juillet et le 15 août. Les autres espaces de la bibliothèque sont fermés le dimanche pendant les deux mois de juillet-août.

Cet espace de consultation est dédié à l'actualité (presse locale, régionale nationale et internationale), aux magazines d'information sur la vie économique sociale et culturelle, au débat citoyen dans tous les domaines liés à la vie en société.

La navigation libre sur internet y est facilitée par la mise à disposition de 23 postes informatisés dont quatre sont dédiés à la consultation de ressources d'autoformation en ligne.

L'accès à cet espace est libre et gratuit et ne demande aucune inscription, ni contrôle social, sauf si l'on désire réserver des postes pour une durée minimum d'une heure.

Le fait que cette salle soit le seul espace public

gratuit, ouvert le dimanche en plein centre-ville et à proximité de la gare lui a très vite assuré un vif succès avec une fréquentation de 600 personnes en moyenne par jour et des pointes de fréquentation de 800 personnes le dimanche dans la saison hivernale.

Le brassage social qui caractérise la fréquentation de « Vie du citoyen », sa très bonne fréquentation et le fait d'accueillir dans cette salle des populations en difficultés, attirées par l'usage gratuit d'internet est une situation positive qui correspond à la volonté d'élargissement des publics que se fixe la bibliothèque, mais qui pose aussi la question des limites, restant à définir, du rôle social joué par la bibliothèque.

## **CHOIX DE LA FRÉQUENCE D'OUVERTURE**

---

**Voici quelques clés pour définir la fréquence d'ouverture**

- De nombreuses personnes viennent quasiment tous les dimanches, ils ont donc intégré l'ouverture de la médiathèque le dimanche dans leurs pratiques de loisirs, de lecture ou de travail personnel. Une fréquence hebdomadaire est donc préférable.

- Ouvrir tous les dimanches permet de gagner en lisibilité auprès du grand public
- Néanmoins si ce n'est pas possible, il faudra choisir quelque chose de simple à retenir. [Ex. Reims ouvre tous les 1<sup>ers</sup> dimanches du mois].

- Il est difficile pour le personnel de travailler plus d'un dimanche par mois, ce qui conditionne le choix de la fréquence d'ouverture.

Quelles sont les fréquences d'ouverture qui ont été choisies par les collectivités enquêtées :

- 13 collectivités tous les dimanches
- 2 deux dimanches / mois
- 2 un dimanche / mois

# 09 QUELS SERVICES PROPOSER LE DIMANCHE ?

Il existe plusieurs alternatives possibles concernant les services offerts lors de l'ouverture des médiathèques le dimanche :

- **Services limités au prêt-retour et aux renseignements** : moins d'agents nécessaires, mais le public pourra être potentiellement frustré. De plus, il y aura un moindre « appel » auprès des publics attirés par les autres services.
- **Ouverture de tous les services** : mise de côté, informatique avec assistance ou « formatique », ateliers, heure du conte, etc. : les publics spécifiques du dimanche seront mieux desservis et plus satisfaits.
- **Proposition d'animations** : c'est une charge supplémentaire potentiellement importante, mais l'expérience montre un grand succès : projections, mini concerts, conférences, etc

**Préconisation** : le dimanche est le jour de plus forte fréquentation et là où la majorité de la population dispose de temps libre. Il nous semble donc intéressant de proposer des animations le dimanche pour changer l'image traditionnelle de la bibliothèque et la renforcer en tant qu'espace de loisirs, de culture, d'information et de formation, car la médiathèque est un ensemble de services qui se

complètent, se font écho, entre lesquels l'utilisateur navigue selon ses envies, sa disponibilité.

## Quelle est la fréquence et la nature des animations proposées dans les collectivités enquêtées ?

**Fréquence des animations** : 35% jamais, 10% rares, 10% occasionnelles, 25% une fois par mois, 5% 2 fois par mois, 15% tous les dimanches.

### Nature des animations proposées :

6 collectivités proposent des contes et spectacles pour enfants, 5 des projections/concerts/conférences, 4 des rencontres/ateliers, 3 des spectacles/lectures, 2 des expositions, 1 des festivals/jeux vidéo

# 10 ORGANISATION ET RÉTRIBUTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

Comment organiser l'ouverture de la médiathèque le dimanche ? Quelle rémunération, compensation apporter au travail le dimanche ? Vous trouverez dans cette fiche une analyse des choix qui ont été faits par les collectivités enquêtées ainsi que des préconisations.

## LA MÉTHODE

L'ouverture des médiathèques le dimanche est un thème sensible, car cela pose aussi la question du travail le dimanche pour les agents. Pour que ce projet politique d'ouverture de la médiathèque le dimanche soit compris, accepté et bien vécu par les agents, il faudra dès le départ expliquer les motivations de cette ouverture (cf. fiche 4 argumentaire) et surtout examiner la question des rythmes de travail et de la juste rétribution du travail le dimanche, car c'est la clé de voute qui conditionnera la motivation des agents et la sérénité du débat.

L'ouverture le dimanche ne peut donc se faire que si les moyens sont cohérents avec l'ambition politique. Le dimanche arrivant en tête des jours de fréquentation, il faudra ce jour là mobiliser du personnel à même de répondre à cette forte affluence, tout en respectant si

possible un rythme de travail pour les agents qui ne soit pas supérieur à un dimanche travaillé par mois.

Cette démarche ne peut aboutir avec succès sans tenir compte des moyens à mettre en œuvre, en rapport avec le diagnostic préalable : des contraintes budgétaires, des intérêts des agents et de leurs contraintes, des attentes des usagers

Il nous semble nécessaire dans les négociations qui vont précéder l'ouverture de la médiathèque le dimanche de rechercher un juste équilibre entre : les objectifs et moyens de la collectivité, la réponse apportée aux besoins des usagers, l'organisation du temps de travail et la rémunération du personnel. Dans ces négociations nous préconisons de rechercher un accord gagnant-gagnant entre ces différentes parties où a minima un accord gagnant-neutre. Par ailleurs, nous pensons qu'il n'existe pas une bonne solution, mais plusieurs, car la solution dépend avant tout du contexte local qui doit être analysé.

# 10 ORGANISATION ET RÉTRIBUTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

## CONSTATS ET PRÉCONISATIONS SUR LES MODES D'ORGANISATION ET DE RÉTRIBUTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

Vous trouverez ci-dessous, un bilan des modes d'organisation et de rétribution de 17 collectivités qui ouvrent leurs médiathèques le dimanche. Celui-ci se base sur 17 fiches renseignées en 2010 : 7 villes ont plus de 100 000 habitants, 6 villes entre 50 000 et 100 000 habitants et 3 villes entre 20 000 et 45 000 habitants et 1 de moins de 10 000 habitants. Comme vous pourrez le constater, les modes d'organisation et de rétribution choisis offrent une grande diversité, issue du contexte et de la négociation locale, en espérant que cela pourra alimenter votre réflexion et que vous trouverez des solutions auxquelles vous n'auriez pas pensé.

### Modes d'organisation

Sachant que le dimanche est le jour de plus forte affluence ; même si ce jour là il ne doit pas y avoir de travail interne, les agents étant là pour accueillir les usagers ; le nombre d'agents nécessaire pour ouvrir l'équipement ne devra pas être sous-estimé.

L'organisation de l'ouverture sera conditionnée par les éléments suivantes :

- Choix des ouvertures le dimanche (nb d'heures, fréquence, période) et des services rendus (prêt, animation..)
- Configuration des locaux
- Obligation de travailler le dimanche pour les agents de l'équipement ou appel au volontariat dans le réseau
- Rythme choisi pour le travail du dimanche
- Pourcentage de recours à des agents non titulaires

Selon les territoires observés, l'ouverture des médiathèques le dimanche (souvent 1 médiathèque, parfois 2 dans le réseau) a été soit intégrée au temps de travail des agents de l'équipement, soit a fait appel à du volontariat dans l'ensemble du réseau. Dans quasiment tous les cas, le recours à des emplois à temps non complet a été nécessaire. Un seul territoire se différencie (le plus petit), où cette ouverture du dimanche est assurée par des bénévoles, comme c'est le cas dans beaucoup de petites communes rurales.

### **Quel choix faire par rapport au travail le dimanche : volontariat, obligation, appel au réseau ?**

Dans le cas de petits réseaux, l'appel au volontariat s'avèrera quasiment impossible, l'obligation de travailler le dimanche sera donc de mise. Nous préconisons d'imposer au maximum un dimanche travaillé sur quatre au personnel.

Dans le cas de réseaux importants plusieurs formules peuvent être choisies : volontariat / obligation, uniquement le personnel de l'équipement / l'ensemble du personnel du réseau

- L'appel au volontariat va souvent de pair avec le fait de faire appel à l'ensemble du personnel du réseau pour ouvrir un équipement le dimanche. Néanmoins le volontariat pur s'avère difficile car on ne peut garantir ce système dans le temps et on peut se retrouver une année avec trop peu de personnel pour ouvrir.

- Reims a néanmoins fait ce choix : en faisant appel au volontariat dans tout le réseau, et arrive à ouvrir la médiathèque de centre-ville une fois par mois depuis 2006 (voir fiche 3). Néanmoins il serait difficile d'ouvrir davantage.

- Montpellier Agglomération a choisi un système mixte : appel au volontariat dans tout

le réseau pour ouvrir les deux médiathèques centrales et si cela ne suffit pas obligation de service.

L'appel au volontariat dans tout le réseau a de nombreux avantages : le nombre de dimanches travaillés dans l'année peut diminuer considérablement, ils sont choisis. De plus cela permet de favoriser les échanges interprofessionnels entre agents qui travaillent dans des médiathèques différentes. Par contre cela demande une campagne de recrutement chaque année, qui représente un travail important.

- Obligation du travail le dimanche : ce choix est souvent fait quand seul le personnel de l'équipement est concerné par l'ouverture du dimanche. Cette obligation est plus facile à instaurer à l'ouverture d'un équipement, ou lors d'une importante transformation. Elle se justifie aussi souvent dans le cas d'équipement spécialisé (ex. bibliothèque du cinéma François Truffaut à Paris). Nous préconisons d'imposer au maximum un dimanche travaillé sur quatre au personnel.

Si l'obligation est retenue, nous conseillons de mettre en place une commission qui examinera les demandes des agents qui ont de réelles difficultés à travailler le dimanche (ex. impossibilité

# 10 ORGANISATION ET RÉTRIBUTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

de faire garder ses enfants... ) comme cela se fait à Montpellier.

Montpellier Agglomération a instauré une **commission annuelle tripartite qui étudie les cas de dérogations au travail du dimanche**. Cette commission est composée du médecin du travail, de l'assistante sociale, de personnes des RH et des médiathèques. Celle-ci étudie les cas individuels (15 à 20 personnes chaque année) de demande d'exemption, en raison de problèmes (familles monoparentales, couples avec des contraintes le dimanche etc...) afin de proposer des dérogations. La distance du lieu d'habitation, considérée comme un choix personnel, n'est pas un critère retenu par la commission.

## **Organisation du personnel dans le cas où l'obligation du travail le dimanche a été retenue pour les agents de l'équipement**

Dans ce cas, la détermination du rythme de travail le dimanche conditionnera toute l'organisation. Si l'on souhaite que le personnel ne travaille qu'un dimanche sur quatre comme nous le préconisons, cela veut dire qu'on ne pourra compter le dimanche que sur un cinquième au mieux des agents (congés, absences...).

Dans la définition de l'organisation mise en place pour accueillir les usagers le dimanche, une attention particulière devra être apportée dès le départ aux possibilités d'encadrement, en particulier dans les petits et moyens établissements qui ont souvent peu de cadres. S'il n'y a pas suffisamment de cadres A pour assurer l'encadrement par rapport au rythme de travail souhaité, un agent de catégorie B+ ou B devra avoir la responsabilité de la médiathèque certains dimanches.

Par ailleurs, sachant qu'habituellement le nombre optimal de postes pour ouvrir une médiathèque est de 2,5 à 3 fois le nombre d'agents nécessaires en présence du public, le recours à des non titulaires sera obligatoire. La règle des 50% de non titulaires ne doit pas constituer une limite, d'autant que le choix du recrutement d'étudiants des filières du livre, permet d'avoir des personnes très rapidement aptes à de multiples tâches.

## Exemples d'organisations adoptées par quelques médiathèques

Médiathèque 1 (ouverture 5h le dimanche après midi de septembre à juin)

- Travail 1 dimanche sur 5
- Personnel total : 7A, 23B, 15C
- Personnel présent le dimanche : 9 titulaires : 1-2A, 4-5B, 3-4C, 10 étudiants

Médiathèque 2 (ouverture 4h l'après midi de sept à juin hors vacs scolaires)

- Travail 1 dimanche sur 4
- Personnel total : 3A, 13B, 18C
- Personnel présent le dimanche : 6 titulaires : 0-1A, B&C variables + 5 non titulaires

Médiathèque 3 (ouverture 7h30 le dimanche de septembre à juin)

- Travail 1 dimanche sur 4
- Personnel total : 45
- Personnel présent le dimanche : 9 titulaires+ 10-12 non titulaires

## Gestion du personnel

Dans une bibliothèque importante, en fonction du nombre de titulaires, de volontaires et de non titulaires à gérer, la gestion des dimanches pourra prendre une demi-journée par semaine avec des périodes plus intenses au moment de l'organisation de la nouvelle saison.

Les règles concernant le planning, la gestion des remplacements le dimanche en cas de congés, les échanges pour convenances personnelles, devront être précisées au personnel.

Enfin il est souhaitable de nommer un responsable des non-titulaires qui sera en charge de leur recrutement, des plannings, des convocations et de la gestion des remplacements.

Sur un autre plan, il nous semble important d'examiner les contraintes auxquelles seront confrontés les agents pour venir et faire garder leurs enfants le dimanche, ainsi que pour se restaurer le midi en cas d'ouverture toute la journée (en continu ou non) et d'essayer de les résoudre.

## Gestion matérielle, sécurité, communication

Le dimanche, il n'est pas toujours évident de faire appel à des services supports ou externes en cas de difficultés. Il s'agira donc dans le

# 10 ORGANISATION ET RÉTRIBUTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

projet d'ouverture le dimanche de procéder à une étude des conditions de sécurité extérieure et de la maintenance technique :

- Le commissariat est-il ouvert ? Qui répond aux urgences ?
- Une permanence technique des services supports (ex. informatique, chauffage... ) est-elle prévue ? Comment gérer les pannes ?
- Organiser le ménage en prévoyant si possible d'avoir des personnes à même d'intervenir le dimanche dans les espaces publics, les toilettes, vu l'affluence record.

## Le travail le dimanche pour les titulaires

### Constats

Dans les collectivités enquêtées, les agents travaillent de 1 dimanche sur 3 à 1 dimanche sur 6. 4 collectivités font appel pour le travail du dimanche à l'ensemble du réseau. Le travail du dimanche est soit sur une base volontaire, soit intégré au cycle de travail des agents. Il existe parfois des statuts différenciés entre les anciens qui le font sur une base volontaire et les nouveaux pour lesquels c'est obligatoire. Enfin le travail du dimanche a parfois conduit à moins

de samedis travaillés (1 weekend par mois alors qu'auparavant c'était 1 samedi sur deux). On observe une grande disparité au niveau des rémunérations et/ou des récupérations entre les différentes collectivités malgré une codification pour les catégories C.

### Pour les B et C

- Certains ont droit à une indemnité dominicale (75-85 euros par mois)
- Certains reçoivent une prime (50-100 euros par mois ou 20-25 euros par dimanche) combinée à d'autres formes de rémunération, récupération
- Certains sont payés en heures supplémentaires payées x1.4 à x2
- Certains récupèrent x1.4 à x2 d'heures travaillées
- Certains temps partiels sont payés en heures complémentaires + une indemnité de 0.74 + prime

### Pour les A, A+

- Concernant les cadres le recours à la prime est plus développé (85-140 euros par dimanche ou 180 euros par mois)
- Certains reçoivent une prime (50 euros par

mois) combinée à d'autres formes de rémunération, récupération

- Dans une collectivité les cadres ne touchent rien de plus
- Certains récupèrent x1.4 à x2 le nb d'heures travaillées
- Certains sont payés x1.5 à x2 le nombre d'heures travaillées

#### **Modalités d'organisation du travail**

##### **le dimanche pour les titulaires**

Le travail dominical, même occasionnel, est une contrainte lourde, qui nécessite une compensation importante : un doublement de la rémunération ou du temps de récupération ne sont pas illégitimes. Certains textes le prévoient ou aboutissent à ce résultat.

Deux cas de figures principaux se présentent:

##### **L'accord sur les 35 heures ne prévoit**

##### **pas la possibilité d'heures supplémentaires :**

- Le temps de travail dominical est donc inclus dans le cycle de travail.

- Il est alors possible d'organiser en alternance des semaines « longues » alternant avec des semaines « courtes » incluant la ou les journées non travaillées consécutives à un

dimanche travaillé. Il peut y avoir un samedi sur deux travaillé, avec des semaines de quatre jours, des semaines et cinq jours et des semaines de six jours, mais cela peut engendrer des difficultés d'organisation (peu de temps avec l'équipe pour l'encadrement).

- Le passage de 5 à 10 dimanches travaillés par an dans un cas a été compensé par une diminution du nombre de samedis travaillés (passage de 1 sur 2 à 1 par mois), avec le samedi un renfort de contractuels. Les agents ayant désormais 1 week-end travaillé et ensuite 3 week-ends de 1703 jours chômés toucheront une prime annuelle de 600 euros.

- Il n'est pas nécessaire de formaliser un règlement : les expériences en cours témoignent des avantages de la souplesse.

- La compensation de la contrainte peut se faire sous forme de temps de repos supplémentaire (ex. pour 5 heures travaillées, 5 heures de repos compensateur se cumulant avec l'absence générée par la prise en compte du dimanche dans le cycle de travail : pour un dimanche travaillé, deux jours non travaillés : pas de réglementation, pas de délibération, une simple note de service de la Direction générale suffit) ou sous forme de prime

# 10 ORGANISATION ET RÉTRIBUTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

(ex. pour 5 heures, 5 heures non travaillées liées au rythme de travail plus une prime).

- Le montant de la prime n'est dans ce cas prévu par aucun texte. Il peut être prélevé sur une des « enveloppes » prévues pour les collectivités territoriales (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires : IFTS, Indemnité d'Administration et de Technicité : IAT) ou faire l'objet d'une décision spécifique, ce qui semble toléré dans la pratique (contrôle de légalité et trésorier payeur). Le taux d'IAT peut aller de 1 à 8.

**Les accords locaux autorisent les heures supplémentaires :** deux textes régissent la possibilité de rémunérer le travail dominical :

- Le décret n°2002-857 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnité pour travail dominical régulier susceptible d'être allouée à certains personnels du ministère de la culture et de la communication. Ce décret peut servir de base à une application dans la fonction publique territoriale ; il est applicable aux agents de catégories C dès lors qu'ils travaillent 10 dimanches, une majoration étant prévue à partir du 11<sup>e</sup> ;
- Les décrets n°91-875 du 6 septembre modifié et n°2002-60 du 24 janvier 2002, complétés

par l'arrêté du 3 mai 2010 portant application à certains personnels en fonction au ministère chargé de l'enseignement supérieur du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, appliqués à la FPT.

Ces décrets prévoient pour l'ensemble des catégories B et C un taux d'IHTS de 125% pour les quatorze premières heures, suivi d'une majoration de 66 % pour le travail dominical : soit au total un taux de 207,50 %. Ces IHTS sont cumulables avec l'IAT et les IFTS, mais pas avec un repos compensateur ni avec l'indemnité précédente. Cette indemnité horaire (IH) est calculée sur la base de 1820 heures de travail par an, la durée légale étant de 1607 et la durée réelle souvent bien inférieure.

Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail (art. 4 décr. n°2002-60 du 14 janv. 2002).

Base de calcul de l'IHTS : traitement brut annuel de l'agent + indemnité de résidence + NBI / 1820. Cette rémunération horaire est ensuite majorée par 1,25 pour les 14 premières heures supplémentaires puis par 66%

lorsque l'heure supplémentaire est effectuée un dimanche ou un jour férié.

En conséquence, sont exclus des IHTS majorées, les agents de catégorie A, les agents de catégorie B et C à temps partiel ou temps non complet (ne peuvent aller au-delà du cycle normal de travail) et les vacataires (idem).

- Pour les agents de cat. A, rien n'est prévu : il faut alors utiliser le cadre des indemnités existantes (IFTS, etc.) ou créer un régime indemnitaire spécifique.

La création d'indemnités spécifiques pour contrainte horaire est possible si le contrôle de légalité laisse passer certaines délibérations (les préfetures auraient donné certaines directives à cet effet) Il n'en va de même des trésoriers - payeurs responsables en cas de contrôle de la cour des comptes et qui peuvent être mis en débat; la situation peut donc être très différente suivant les collectivités et en cas de changement de TPG.

### **Le recourt aux non titulaires pour ouvrir le dimanche**

Au vu des rythmes de travail le dimanche, le recours aux non-titulaires s'avère presque toujours nécessaire pour permettre aux

agents de prendre leur repos réglementaire (35h consécutives au niveau légal).

Les non-titulaires représentent souvent une part importante de l'effectif le dimanche. Dans 61% des médiathèques étudiées on observe que les non titulaires représentent au maximum la moitié de l'effectif présent, le ratio maximum observé étant de 68% et le ratio minimum de 28%.

### **Qui sont les non-titulaires ?**

Pour les recrutements les collectivités privilégient souvent le recrutement d'étudiants locaux (14 d'entre elles) qui viennent souvent des filières des métiers du livre ou de la documentation, de manière à avoir du personnel vite formé et compétent, 2 ne précisent pas leur mode de recrutement. On citera une collectivité qui recrute parmi les agents de la ville (beaucoup d'animateurs de niveau DEUG) et une autre qui recrute des étudiants et des emplois aidés. Ces non-titulaires bénéficient en début d'année d'une formation à l'accueil et au prêt qui va de 4h à 22h.

# 10 ORGANISATION ET RÉTRIBUTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

## Recrutement d'étudiants comme non-titulaires

La filière culturelle bénéficie d'une image positive auprès des étudiants. En effet ces emplois sont plus motivants que les emplois du secteur marchand ou de la restauration rapide. Considérés comme formateurs, ils peuvent dans certains cas bénéficier d'aides des Conseils régionaux et concerner des étudiants originaires spécifiquement de ce territoire, ce qui offre en sus l'avantage d'une bonne connaissance des réalités locales et des publics.

Il est en revanche dommage, comme le mentionne le rapport Perrin, que les dispositions du Décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 qui fixe les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur pour une période maximale de 12 mois entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 août et qui peut être renouvelée une fois à certaines conditions [ 6<sup>e</sup> alinéa du décret du 17 janvier 1986 ], ne soit pas applicable à la fonction publique territoriale.

Il est à noter qu'une étude Arkos menée en 2007 à la demande du Bureau des temps de Paris sur les Rythmes, les pratiques et les

attentes des étudiants salariés (Articulation entre vie professionnelle et vie étudiante) conseille de ne pas dépasser un mi-temps pour ne pas compromettre le succès de leurs études. Le sociologue Laurent Lesnard a mentionné lui aussi l'effet négatif du travail sur le succès aux examens (moins de 16h de travail = 27% d'échecs, plus de 16h=48% d'échecs). Nous préconisons donc de ne jamais dépasser le mi-temps pour l'emploi étudiant.

Le recours à des contrats aidés offre d'autres possibilités comme le démontre l'expérience de la Bibliothèque de Nice :

## Témoignage de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Nice

*Pour sa première année d'ouverture du dimanche, la BMVR de Nice avait recruté une quinzaine de non-titulaires étudiants pour l'ouverture du dimanche. Le bilan établi en juin 2009 n'a pas été positif. Les étudiants ont eu une assiduité moyenne, manquant régulièrement et souvent sans prévenir, avec des horaires irréguliers. L'implication professionnelle n'était pas suffisante dans l'accomplissement des tâches demandées ou, au contraire*

*dans un surinvestissement qui conduisait le vacataire à s'estimer bibliothécaire voire conservateur. Le temps de travail était souvent considéré comme un temps relationnel ou un temps d'étude plutôt qu'un temps devant être productif pour la bibliothèque. La modestie du salaire mensuel «justifiait» bien souvent ces manquements.*

*À la rentrée 2010, cette évaluation nous a conduits à recruter des personnes plus âgées, souvent RSA ou souhaitant un complément de rémunération. Leur sens des responsabilités est plus grand, leur assiduité est certaine, le sérieux et l'implication dans le travail développés. Nous avons reconduit cette expérience en 2011 avec de nouvelles personnes, l'un des vacataires 2010 a été recruté comme agent et les autres ont évolué professionnellement sur des postes extérieurs.*

*Du point de vue des vacataires, ce travail était le bienvenu, donnant des heures permettant d'accéder à certaines prestations, permettant de garder ou de retrouver le contact avec le monde du travail et le complément de revenu, même modeste, toujours souhaité. Nous panachons donc actuellement entre vacataires adultes et étudiants, le contact entre les*

*deux catégories étant bénéfique pour chacun, l'expérience de vie des uns enrichissant la jeunesse des autres et les jeunes redonnant du dynamisme aux adultes.*

*Si le bilan de juin 2011, s'avère positif à nouveau, nous continuerons cette politique.*

### **Françoise MICHELIZZA**

Conservateur général

Directeur de la Bibliothèque Municipale  
à Vocation Régionale de Nice

Dans le cadre du RSA, le contrat d'insertion moins limité dans sa durée que le contrat saisonnier des étudiants, impose la désignation d'un tuteur pour accompagner la personne en insertion.

### **Contrats des non-titulaires**

Dans la majorité des collectivités enquêtées les contrats des non-titulaires vont de 7 mois à 1 an, une seule collectivité propose 3 contrats de 3 mois et une autre des contrats de 1 à 3 ans. Certaines collectivités limitent volontairement ce type de contrat dans le temps (contrat non renouvelable ou renouvelable une fois seulement), pour que ce type d'emploi

# 10 ORGANISATION ET RÉTRIBUTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

ne soit perçu que comme un complément de revenu et non comme un emploi pérenne. Parmi les statuts de référence on trouve : adjoint du patrimoine, adjoint administratif et animateur territorial.

Les non-titulaires doivent être recrutés sur la base de contrats de non-titulaires à temps non complet (les emplois saisonniers « vacataires » de la fonction publique ne convenant pas car limités à des périodes de 6 mois maximum). Ces contrats offrent des conditions assez souples qui s'adaptent bien aux contraintes des médiathèques, puisqu'ils permettent après fixation contractuelle d'un nombre d'heures mensuelles, de définir les jours et horaires de travail avec 3 ou 4 semaines d'avance (délai « glissant »).

Les rémunérations peuvent aller du simple au double 8,8 à 16 euros brut/heure selon les collectivités. Nous préconisons une rémunération correcte (taux horaires x nb d'heures) gage de sérieux et de fidélité.

# 11

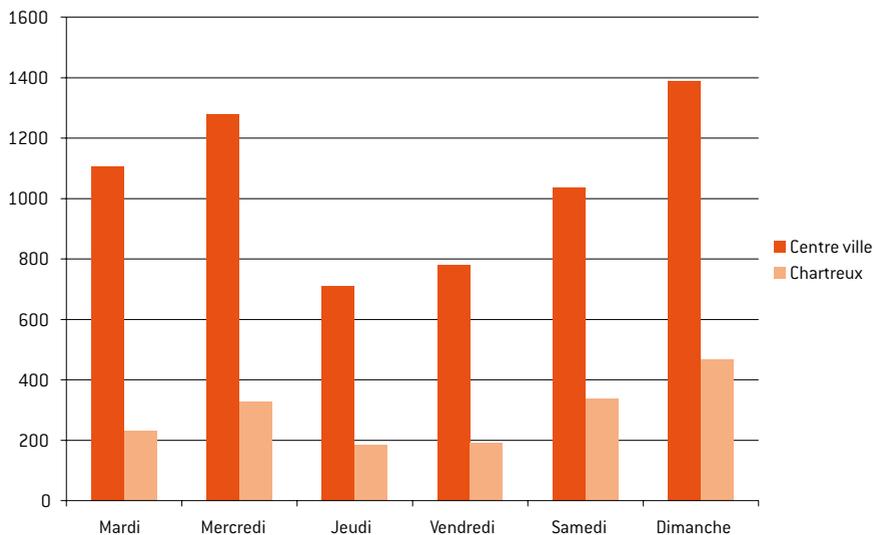
## EXEMPLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

La Ville d'Issy-les-Moulineaux (63 000 habitants) présente la particularité d'offrir à ses usagers deux médiathèques ouvertes tous les dimanches, et ce en continu de 10h30 à 18h. Cette ouverture dominicale a lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin. Elle a débuté dès l'ouverture de la Médiathèque centre-ville en 1994, puis a été étendue à la nouvelle Médiathèque du quartier des Chartreux en 2009.

### Les Médiathèques

Le réseau compte 13 000 inscrits (soit un taux de 21 % d'inscription). Les deux établissements ont pour taille 3700 et 1300 m<sup>2</sup>. Elles proposent 270 000 documents, l'accès internet par wifi et par postes informatiques, ainsi que de nombreux services (expositions et actions culturelles, cours de langues, bibliothèque numérique, prêt de liseuses... ).

NOMBRE MOYEN D'ENTRÉES PAR JOUR EN 2010



# 11

## EXEMPLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

### Fréquentation et prêts le dimanche

Les deux médiathèques comptent 310 000 et 90 000 entrées par an. Le dimanche est le jour le plus fréquenté, suivi du mercredi pour la Médiathèque centre-ville et du samedi pour la Médiathèque des Chartreux. Le public est à la fois familial et étudiant. Les places assises (au nombre de 300 et 100) sont toutes utilisées les dimanche après-midi. 680 000 prêts ont été effectués en 2010, en priorité le mercredi, suivi du dimanche puis du samedi.

### Organisation du travail dominical

L'ensemble des agents travaille un dimanche sur quatre (soit 10 dimanches par an) et un samedi sur deux. Ce temps est intégré dans les 35h, chaque agent a donc un planning individuel organisé sur 4 semaines. Une compensation salariale est versée sous la forme de prime ou de régime indemnitaire mensuel (le montant le plus élevé concerne les agents de catégorie C). Il est fait appel à des étudiants (minimum Bac+2) pour participer aux tâches d'accueil, de prêt/retour et de rangement, mais pas aux tâches d'inscription ou de renseignement documentaire. La répartition est de 9 titulaires/11 étudiants le dimanche à la Médiathèque centre-ville, et 4 titulaires/5

étudiants à la Médiathèque des Chartreux. Ces personnels reçoivent lors de leur embauche une formation de 22h, travaillent environ 30h par mois, généralement pour une période de 3 ans.

### David Lizard

Directeur des Médiathèques  
d'Issy-les-Moulineaux

# 12 EXEMPLE DE MONTPELLIER

Montpellier agglomération ouvre les deux médiathèques centrales Emile Zola (14.700 m<sup>2</sup>) et Federico Fellini (2.300 m<sup>2</sup> qui complète Zola avec une vidéothèque et une bibliothèque du cinéma) situées dans le centre ville de Montpellier, le dimanche d'octobre à avril de 14h30 à 18h, depuis janvier 2009.

Le réseau des médiathèques de l'agglomération comporte actuellement 12 médiathèques et 2 bibliothèques.

## Description de l'organisation adoptée pour l'ouverture des médiathèques le dimanche

Montpellier Agglomération, a choisi de ne pas inclure le travail du dimanche dans le cycle de travail et d'ouvrir le dimanche sur la base d'heures supplémentaires volontaires en faisant appel à l'ensemble du réseau et en recourant à un certain nombre de non titulaires à temps non complet.

### PERSONNEL DES MÉDIATHÈQUES, BIBLIOTHÈQUES (31/12/2009)

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non titulaire à temps non complet
Nombre total d'agents dans le réseau des médiathèques	24	65	146	46
Nombre total d'agents dans les médiathèques centrales	17	34	80	22
Nombre d'agents présents le dimanche	3	4	22	16

# 12

## EXEMPLE DE MONTPELLIER

L'organisation du travail le dimanche est fondée sur un **appel annuel au volontariat auprès de l'ensemble des agents titulaires** du réseau des médiathèques. Avant le démarrage de la saison, chaque volontaire indique le nombre de dimanches qu'il souhaite travailler et les dimanches où il est indisponible. En cas de manque de personnel pour ouvrir le dimanche, un certain nombre de dimanches travaillés sont imposés aux non volontaires. Lors de la dernière saison, l'appel au volontariat a suffi, en revanche l'année précédente, il avait été imposé 1 dimanche travaillé aux non volontaires.

Montpellier Agglomération a instauré une **commission annuelle tripartite qui étudie les cas de dérogations au travail du dimanche**. Cette commission est composée du médecin du travail, de l'assistante sociale, de personnes des RH et des médiathèques. Celle-ci étudie les cas individuels (15 à 20 personnes chaque année) de demande d'exemption, en raison de problèmes (familles monoparentales, couples avec des contraintes le dimanche etc....) afin de proposer des dérogations. La distance du lieu d'habitation, considérée comme un choix personnel, n'est pas un critère retenu par la commission.

Pour les agents titulaires qui ne travaillent pas dans les deux médiathèques centrales, une formation au SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque conçu pour automatiser les tâches du bibliothécaire) et une visite des 2 sites sont organisées en début de saison. Le travail le dimanche, permet ainsi de renforcer la logique de réseau : échanges professionnels, partages de compétences et d'expériences.

Les heures supplémentaires réalisées le dimanche par les agents titulaires, ne semblent pas induire de la fatigue pour les agents, le nombre de dimanche travaillés étant choisi, le lundi étant un jour non travaillé par la majorité des agents, certains bénéficiant également du mardi matin ou d'une journée de repos.

Un ratio maximum de non titulaires à temps non complet (50% des emplois postés) a été établi et garantit une bonne qualité de service public. Avec l'automatisation des prêts et des retours, ce ratio diminue fortement, car les tâches peu qualifiantes sont les premières à être réduites. L'appel aux non titulaires n'est pas spécifique au dimanche, ils interviennent souvent le samedi et aussi en semaine en fonction de leurs disponibilités. Il n'y a pas

de critère spécifique dans le recrutement de ce personnel, néanmoins on retrouve de nombreux étudiants, Montpellier étant une ville universitaire. Suite au recrutement, ils suivent une formation de 3 demi-journées à la manipulation du SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques), au tri et au rangement des collections.

### **Description des modalités de rémunération ou de récupération**

Les heures du dimanche sont effectuées en plus du cycle normal : soit en heures supplémentaires si les agents sont à temps plein, soit en heures complémentaires si les agents sont à temps partiel ou à temps non complet.

- Les agents de catégorie C, B et B+ à temps plein qui travaillent le dimanche sont rémunérés sur la base d'heures supplémentaires (paiement double).
- Les agents de catégorie, B et B+ à temps partiel, qui travaillent le dimanche sont rémunérés sur la base d'heures complémentaires avec majoration réglementaire pour travail le dimanche de 0.74 euros, plus une prime spécifique assise sur le régime indemnitaire des B et des C
- Les agents de catégorie A et A+, sont rémuné-

rés pour le travail le dimanche au moyen d'une prime spécifique attachée au régime indemnitaire des A et des A+.

- Les non titulaires à temps non complet sont recrutés sur le grade d'animateur territorial (B) non titulaire occasionnel rémunéré sur états d'heures pour un CDD de 6 mois. Concernant les heures de travail jusqu'à un temps plein, celles-ci sont rémunérées sur la base de l'indice + une indemnité horaire le dimanche de 0,74 euros. Pour les heures au-delà d'un temps plein, il y a un paiement double des heures le dimanche.

# 13

## EXEMPLE DE RENNES

Rennes agglomération a ouvert en 2006 sur le territoire de la commune de Rennes une bibliothèque d'agglomération de 7942 m<sup>2</sup> intégrée dans un équipement culturel de 23 854 m<sup>2</sup> en plein centre-ville, à proximité de la gare et de l'accès Métro, sur une place regroupant de nombreux équipements attractifs, multiplexe cinémas de 11 salles, Centre régional d'information jeunesse, salle de concerts, Exploratoire des métiers.

Le réseau des bibliothèques de Rennes comporte sur le même territoire 11 bibliothèques de proximité et 2 espaces lecture.

### **L'ouverture du dimanche a été un choix incontournable dès l'ouverture en 2006**

Inaugurés en 2006, les Champs libres ont introduit dans le paysage culturel français un nouveau concept d'équipement culturel, croisant dans un seul bâtiment les publics de trois entités culturelles différentes : un musée de société, le Musée de Bretagne, un centre de culture scientifique et technique, l'Espace des sciences et une bibliothèque d'agglomération, la Bibliothèque de Rennes Métropole.

Le fait de partager en commun un bâtiment avec deux entités muséographiques et ayant

une vocation touristique forte, a d'emblée impliqué une ouverture du dimanche pour la Bibliothèque de Rennes Métropole, alors que le réseau des 11 bibliothèques de proximité de Rennes restait fermé le dimanche.

Le succès très rapide de la fréquentation du dimanche, qui est très vite devenu le jour le plus fréquenté de la semaine, a confirmé l'opportunité de ce choix.

Pour la bibliothèque, l'ouverture du dimanche s'est faite sans augmentation de l'effectif des titulaires mais avec un appel à des étudiants vacataires, venant compléter l'effectif nécessaire à l'ouverture de tous les espaces le dimanche, soit en moyenne 30 agents minimum.

Le protocole horaire permettant le travail du dimanche, sans accroissement de l'effectif de base, composé de 75 agents, a tout d'abord proposé une organisation du temps de travail sur 70 heures, effectuées sur 2 semaines et 5 dimanches maximum par an et par agents, effectués en heures supplémentaires. Cette proposition n'a permis l'ouverture du dimanche que sur 7 mois de l'année, d'octobre à fin avril. La période de mai à septembre ne proposant que l'ouverture partielle de la salle Vie du citoyen (présentée page 58)

Cette organisation du temps de travail s'est très vite révélée épuisante pour les agents et insuffisante en offre d'ouverture sur l'année.

### **Une réorganisation du temps de travail en 2011, après 5 ans d'expérience d'ouverture du dimanche**

En janvier 2011 une nouvelle organisation du temps de travail a été adoptée, permettant une plus grande ouverture des dimanches sur 10 mois au lieu de 7 (11 mois pour la salle Vie du citoyen) et une amélioration du rythme de travail des agents.

Le rythme de travail de tous les agents est passé de 5 à 10 dimanches travaillés dans l'année. Ce doublement a été majoritairement accepté car compensé par une diminution du nombre de samedis travaillés (passage de 1 samedi sur 2 à 1 samedi sur 4). 1 week-end complet travaillé et 3 week-ends de 3 jours chômés. La prime annuelle pour compensation des contraintes horaires a été portée à 600 euros bruts par an au lieu de 250 euros en 2006, versée de manière annualisée en novembre. L'augmentation de la prime annuelle a été calculée pour garantir le maintien de la rémunération antérieure sans heure supplémentaire. Enfin, une bonification

pour travail du dimanche est maintenue, mais a été ramenée à 1h40 pour 1h travaillée au lieu de 2h05 pour 1h travaillé (en heures supplémentaires).

### **Globalement : un bilan positif de l'expérimentation menée depuis janvier 2011**

Les objectifs du projet visant à l'élargissement des ouvertures du dimanche ont été atteints **avec une amélioration du service rendu aux usagers** :

- Élargissement des ouvertures le dimanche (38 dimanches au lieu de 26)
- Amélioration des prestations fournies par le rééquilibrage de la présence des titulaires et vacataires le samedi et le dimanche : désormais 2 titulaires pour 1 vacataire.

### **Une amélioration des conditions de travail des agents**

- Organisation de cycles de travail réguliers
- Réorganisation du travail du week-end : un week-end sur 4 (au lieu d'un samedi sur 2 et 5-6 dimanches dans l'année)
- Moins de samedis travaillés (14 au lieu de 25)
- Allègement des tâches de rangement grâce

# 13 EXEMPLE DE RENNES

à la présence de 12 vacataires le samedi (les 18 titulaires peuvent se consacrer à l'accueil et à l'information)

- Intégration du travail du dimanche dans le cycle de travail
- Plus de titulaires présents le dimanche (18 au lieu de 11) : amélioration du service public, stabilité des équipes
- 3 week-ends de 3 jours par mois : samedi dimanche lundi

## **Une amélioration de l'Indemnisation du travail du dimanche avec une plus grande souplesse pour les agents**

- Deux parts d'indemnisation :
  - L'une sous forme de paiement ou de repos compensateur au choix de l'agent,
  - L'autre sous forme de majoration pour tous les agents de la prime forfaitaire pour contrainte horaire.
- Première part :
  - Attribution d'une bonification de 40 mn par heure travaillée, soit 3h40 par dimanche ou 36h40 par an

Trois options possibles pour la bonification :

- Intégration au cycle de travail (travail de 136h20 par cycle de 4 semaines)

- Récupération au choix (RTT : 5 jours + 1h40)

- Paiement 440 euros

• Deuxième part :

- Majoration de la prime forfaitaire pour contrainte horaire (paiement pour tous les agents) :

- Augmentation de la prime forfaitaire, soit 600€ au lieu de 250€

- Paiement par le biais de l'IAT ou de l'IFTS (au-dessus de l'indice 380)

- Possibilité de rémunération pour les A.

## **Marie-Luce POUPARD**

Département des publics

Bibliothèque de Rennes Métropole

Les Champs Libres



# Partenaires engagés

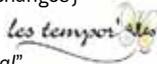
## Adhérents [collectivités, associations, entreprises, individuels] :

Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, Conseils Généraux de Gironde, Seine-Maritime, Communautés urbaines de Dunkerque, du Grand Lyon, du Grand Nancy, de Nantes Métropole, Communautés d'agglomération de Montpellier, Plaine Commune, Poitiers, Rouen, Villes d'Angers, Aubagne, Brive-la-Gaillarde, Chambéry, Dijon, La Rochelle, Lyon, Niort, Pantin, Paris, Quimper, Rennes, Rouen, Saint-Denis, Strasbourg  
Université Paris Dauphine/IRISSO, AFET, Agence Sherpaa



## Documents disponibles



- Tempos du Mois (lettre d'actualités et d'échanges)
- Actes des Temporelles 2006 à 2010 
- Plaquette de présentation "Tempo Territorial"
- Plaquette "Concilier les temps en entreprise"
- Dossier de capitalisation des premières expérimentations
- Synthèses des Mardis de Tempo. (Dernières éditions)
  - Le dimanche, un jour comme les autres ? (27 janvier 2009)
  - Pourquoi et comment réorganiser le temps de travail des agents de propreté ? (31 mars 2009)
  - Les rythmes de la concertation (25 mai 2010)
  - La ville l'été, entre rupture et continuité (6 juillet 2010)
  - Travailler à distance pour mieux concilier ses temps de vie ? (24 mai 2011)
- L'urbanisme temporel
  - Séminaire sur l'urbanisme temporel, Saint-Denis (jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2007)
  - Vers un urbanisme temporel, Paris (mardi 29 septembre 2009)
- Améliorer la gestion des temps des étudiants. Constats, préconisations et exemples de bonnes pratiques en France et à l'étranger (mai 2009)
- Guides méthodologiques
  - Rythmes de vie et organisation du territoire  
Quelles tensions ? Quelles médiations ?  
Quelles politiques publiques mettre en œuvre ?
  - Ouvrir les médiathèques le dimanche  
Pourquoi ? Comment ?

## Adhésions 2011

**Personne physique** : 30 € / an

**Étudiants et chômeurs** : 10 € / an

**Organisme privé** : 250 à 2500 € / an  
selon la taille de l'établissement

**Organisme public** : 1000 à 5000 € / an  
selon la population

## Tempo Territorial

Hôtel du Département

Direction de la citoyenneté

Quai Jean-Moulin

76101 Rouen Cedex 1

Tél : 02 35 03 57 77

[tempoterritorial@yahoo.fr](mailto:tempoterritorial@yahoo.fr)

<http://tempoterritorial.free.fr>

**Tempo**  
TERRITORIAL